

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

Jacek Sygnarski
Beau Chemin 7
1722 Bourguillon
Telefon 037 / 2233 54

SOMMAIRE

	Pages
La visite des parlementaires français en Pologne (FRANÇOIS DE TESSAN) ..	333
Un cabinet de « grande coalition » en Pologne (CASIMIR SMOGORZEWSKI).	337
La vie politique (A. F.).....	340
Le problème de Gdansk : les conférences de M. ANDRÉ MÉNABRÉA, Secrétaire général de l'Association France-Pologne.....	343
La vie économique (A. MERLOT).....	347
Livres et périodiques (HENRI DE MONTFORT).....	358
Revue de la presse française (VICTOR JOZE).....	361
Revue de la presse polonaise (C. SM.).....	364
L'art polonais à Paris (ÉDOUARD WORONIECKI).....	366
Informations diverses	368

PARIS
ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE
5, RUE GODOT-DE-MAUROY

1925

FONDATION
ARCHIVUM HIST. ET POLONICUM
Fribourg

LA POLOGNE

POLITIQUE. ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Bulletin d'Études et d'Informations
publié par l'Association France-Pologne

Organe de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Bureaux : 5, rue Godot-de-Mauroy, PARIS (9^e)

Téléphone Louvre 11-86

Prière d'adresser la correspondance au Directeur

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PRIX DE L'ABONNEMENT

FRANCE ET POLOGNE : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr.

ÉTRANGER Un an, 25 francs.

Prière d'adresser mandats, chèques, etc.,

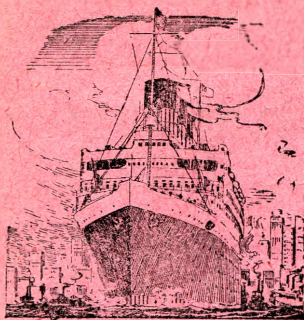
(à M. A. MERLOT, directeur de la Pologne, 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris 9^e)

Le service du Bulletin est effectué gratuitement
aux Membres de l'Association France-Pologne
et de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

Prix du numéro : 1 fr. 25

La Pologne politique, économique, littéraire et artistique insérera, au tarif de 2 francs la ligne, les offres et demandes d'emploi ou de services Industriels, commerciaux et agricoles et de marchandises, sous réserve de son droit de refuser l'insertion demandée

La publicité est reçue aux bureaux de la *Pologne politique, économique, littéraire et artistique.*



COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

R. C. Seine 64-483

Service

LE HAVRE - GDYNIA

Départs fréquents par le Paquebot "*POLOGNE*"

Pour tous renseignements, s'adresser à la Compagnie Générale Transatlantique

à Paris, 6, rue Auber
à Varsovie, 27, Krolewska

BANQUE FRANCO-POLONAISE

R. C. 182.068

Société Anonyme au Capital de 30 MILLIONS de francs

Adresse télégraphique

BAFRAPOLAB-PARIS

SIÈGE SOCIAL :

41, Avenue de l'Opéra

Tél. : { CENTRAL 08-99
 { LOUVRE 62-55

Succursales et Agences :

VARSOVIE 4 Czackiego
KATOWICE 9 Dyrekcyzna
LODZ 67 Piotrkowska
DANZIG 127 Hundegasse

La *BANQUE FRANCO-POLONAISE*, constituée en 1920 avec le concours des principaux Etablissements de Crédit, notamment la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Société Générale, la Banque de l'Union Parisienne, la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial....., s'occupe de toutes les opérations de Banque en France et à l'Etranger.

Elle est particulièrement organisée pour traiter avec la Pologne et la Ville Libre de Danzig les affaires de change, de marchandises, d'escompte, et effectuer tous paiements, encaissements, transferts de fonds, opérations de bourse, etc...

LE MESSAGER POLONAIS

QUOTIDIEN

POLITIQUE - ÉCONOMIQUE ET LITTÉRAIRE

Suppléments spéciaux économiques

Suppléments illustrés

REDACTION :

VARSOVIE, 1, Rue Szpitalna

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France et Belgique : 1 mois, 10 fr. ; 3 mois, 25 fr.

— — — 6 mois, 50 fr. ; 1 an, 100 fr.

L'EST EUROPÉEN

Revue mensuelle

des questions politiques, économiques, historiques
et intellectuelles

ABONNEMENTS

Un an..... 36 fr. fr.

Six mois..... 18 fr. fr.

Trois mois..... 9 fr. fr.

Le numéro 3 fr.

Compte-Chèque N° E.701 à la Banque de l'Union des Sociétés
Coopératives, 8, rue Jasna, VARSOVIE.

Rédaction et Administration : 21, rue Nowy Swiat, Varsovie, Pologne.

Comptoir National d'Escompte de Paris

[Société Anonyme

au Capital de **250 millions** de francs entièrement versés

Siège Social : à **PARIS, 14, rue Bergère**

Succursale : **2, place de l'Opéra, à PARIS**

AGENCES :

44 Bureaux de quartier dans Paris. — 15 Bureaux de banlieue. — 217 Agences et Bureaux en province. — 11 Agences dans les Colonies et Pays de Protectorat. — 13 Agences à l'Étranger.

OPÉRATIONS DU COMPTOIR

Escompte de papier commercial et warrants. — Recouvrements sur la France et l'Étranger. — Dépôts à vue. — Compte de Chèques avec intérêts. — Avances sur titres et sur marchandises. — Virements. — Délivrance de Chèques et envois de Fonds. — Ordres de Bourse. — Valeurs de placement. — Lettres de Crédit circulaires et Mandats de voyage payables dans le monde entier.

Bons à échéance fixe. — Ouverture de Crédits en comptes courants et Crédits documentaires. — Garde de titres à Paris, en France et à l'Étranger. — Paiement de coupons de toute nature. — Garantie contre les risques de remboursement au pair. — Souscriptions à toutes les émissions publiques. — Achat et vente de monnaies étrangères.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir met à la disposition du public pour la garde des valeurs, papiers, bijoux, etc., des coffres-forts entiers et des compartiments de coffres-forts, au **Siège social**, à la **Succursale**, 2, place de l'Opéra ; à l'Agence A, 147, boulevard Saint-Germain, à l'Agence N, 35, avenue Mac-Mahon, à l'Agence T, 1, avenue de Villiers, à l'Agence U, 49, avenue des Champs-Elysées, à l'Agence AT, 12, boulevard Raspail, et dans les principales Agences de France.

BANK SLASKI - BANQUE DE SILÉSIE

CAPITAL : 5.000.000 de zlotys entièrement versés

Siège Social : KATOWICE (Silésie Polonaise)

9, rue du 3 Mai

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : SLABANSIL

Toutes opérations de banque, en Pologne et particulièrement en Silésie polonaise

Correspondant à PARIS :

Société Générale de Crédit Industriel et Commercial

66, Rue de la Victoire - PARIS (9^e)

ORGANISATIONS & INSTITUTIONS POLONAISES EN FRANCE

- Ambassade de Pologne*, 14, avenue de Tokio, Paris, 16^e (Tél. : Passy 82-33 et 82-34).
- Consulat Général de Pologne*, 43, rue Théophile-Gautier, Paris, 16^e (Tél. : Auteuil 27-97).
- Consulats de Pologne* : Alger (8, rue Empereur-Vespasien) ; Bordeaux (7, allées de Chartres) ; Le Havre (172, rue Victor-Hugo) ; Lille (117-119, boul. de la République) ; Lyon (14 bis, boul. de la Côte) ; Marseille (6, place Saint-Ferréol) ; Strasbourg (49, boul. Clémenceau).
- Mission Militaire Polonaise*, 14, avenue de Tokio, Paris, 16^e (Tél. : Passy 82-33 et 82-34).
- Délégation Polonaise à la Commission des Réparations*, Hôtel Astoria (Tél. 6-45) (inter.).
- Agence Polonaise de Presse*, 8, avenue Montaigne, Paris, 8^e (Tél. : Elysées 9-86).
- Société de Patronage pour l'Emigration ouvrière polonaise en France*. — Président : D^r JARKOWSKI.
- Union Syndicale des Correspondants Polonais, à Paris*. — Président : M. Paul KLECZKOWSKI ; Trésorier : M. Stanislas ROGOŹ.
- Ecole Polonaise (dite des Batignolles)*. — Dir. : M. A. BUDZYNSKI — 15, rue Lamandé, Paris, 17^e.
- Comité pour l'admission des enfants polonais dans les écoles professionnelles de la Ville de Paris*. — Président : D^r DE WEGLENSKI. — 96 bis, rue de la Tour (Tél. : Passy 85-29).
- Association des Anciens Elèves de l'Ecole Polonaise de Paris*, fondée en 1865. — 15, rue Lamandé, Paris, 17^e.
- Association des Anciennes Elèves de l'Institut Polonais de l'Hôtel Lambert*. — Présidente : Mademoiselle MARIE OBALSKA. — 45, rue Pocard à Levallois-Perret (Seine).
- Mission Catholique Polonaise*. — Recteur : M. l'abbé SZYMBOR. — Eglise de l'Assomption 263 bis, rue Saint-Honoré, Paris, 1^{er}.
- Bibliothèque Polonaise et Musée Adam Mickiewicz*. — Conservateur : M. LADISLAS MICKIEWICZ. — 6 quai d'Orléans, Paris, 4^e. — Bibliothécaire : M. STANISLAW PIOTR KOCZOROWSKI.
- Société Polonaise des Amis du Livre à Paris* (Polskie Towarzystwo Przyjaciół Książki w Paryżu). — Président : M. Stanislaw Piotr Koczorowski. — Secrétaire : M^{lle} B. MONKIEWICZ. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4^e.
- Œuvre de Saint-Casimir*. — Président : Prince PONIATOWSKI. — Supérieure : Sœur JAGALSKA. — 119, rue du Chevaleret, Paris, 13^e.
- Société de Bienfaisance du nom de Claudia Polocka*. — Présidente : Baronne TAUBE. — 128, boulevard Haussmann, Paris, 9^e.
- Bureau de Bienfaisance des Dames Polonaises*. — Présidente : Princesse CZARTORYSKA. — 2, rue Saint-Louis-en-l'Île, Paris, 4^e.
- Société de l'Honneur et du Pain*. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4^e.
- Protection Polonaise*. — Présidente : M^{me} CHŁAPOWSKA. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4^e (Tél. : Gobelins 60-15).
- « Sokol », *Société de Gymnastique*. — Président : M. LADISLAS MILKUSZYC ; Secrétaire Général : M. BOLESLAS BIELSKI. — 7, rue Corneille, Paris (VII^e).
- Association des Ingénieurs Polonais à Paris*.
- Union des Polonaises de Paris*. — Présidente : M^{me} MARYA SZELIGA. Siège Social : 3 bis, rue Emile-Allez, Paris, 17^e.
- Union des Anciens Combattants Polonais en France*. — Président : M. Jean P. PALEWSKI, 160, rue de Grenelle, Paris.
- Stowarzyszenie Studentów Polskich w Paryżu* (Association des Etudiants Polonais à Paris). — Président : M. MINCER. — Vice-Présidents : MM. POTOCKI et KARASIEWICZ. — Secrétaire : M. KIELANOWSKI.
- Société des Amis du Théâtre Polonais à Paris*, 15, rue de Chabrol, Paris, 10^e.
- Association France-Pologne*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, 9^e (Tél. : Louvre 11-86).
- Les Amis de la Pologne*. — Président : M. Louis MARIN. — 16, rue de l'Abbé-de-l'Épée, Paris, 5^e (Tél. : Gobelins 62-10).
- Chambre de Commerce Franco-Polonaise*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris, 9^e (Tél. Louvre 11-86).

LA VISITE DES PARLEMENTAIRES FRANÇAIS EN POLOGNE

La délégation parlementaire française, qui a parcouru la Pologne du 11 au 22 octobre, était en grande majorité composée de députés appartenant aux partis de gauche. C'est une première indication qui mérite d'être retenue, car ce n'est point l'effet d'un simple hasard. Le comité de réception polonais — où figuraient tous les représentants de l'élite politique de la nation — avait le dessein précis de créer des liens plus étroits entre eux et les principaux groupes du Cartel. Ils voulaient donner à leurs hôtes l'occasion de recueillir des impressions directes sur la reconstruction polonaise, d'engager d'utiles conversations avec les membres les plus qualifiés du Gouvernement, de la Diète, du Sénat, des grandes municipalités, de juger sur place des problèmes généraux qui préoccupent les populations de l'Est Européen.

Disons tout de suite que ce programme a été rempli et que les contacts ainsi établis ont eu les plus heureux résultats. Car s'il était exact que nous ignorions trop les véritables desseins des Polonais et qu'à distance nous pouvions nous méprendre parfois sur le sens de leur politique, il faut avouer que, de leur côté, ils nourrissaient à l'égard des partis de gauche nombre de préjugés regrettables.

Ce n'est pas sans étonnement que nous avons constaté à quel point la pensée de nos leaders avait été déformée. A la vérité, on croyait que nous étions des alliés bien tièdes et que nous étions prêts à pratiquer une politique tellement égoïste que la Pologne eût été laissée à l'abandon. Certains journaux et certaines personnalités ne cachaient pas leur inquiétude. Nous étions là-bas juste au moment où se négociaient les accords de Locarno. Que d'appréhensions n'avons-nous pas entendu formuler ! Que de doutes n'avons-nous pas vu se manifester sur l'efficacité des pactes de sécurité !

Les orateurs de la délégation française, notamment MM. Locquin et Pressemane, se sont efforcés d'expliquer, dans leurs discours, le mécanisme de la Société des Nations et de montrer que le système proposé — loin d'affaiblir la coopération pacifique de la France et de la Pologne — ne visait qu'à la renforcer. Tous nous avons protesté énergiquement contre l'impression qu'on avait dans bien des milieux polonais d'un acquiescement possible de notre diplomatie à la révision des frontières. Comment ne pas rappeler que ce sont les socialistes et les démocrates avancés de France — en particulier Jaurès — qui ont prononcé les plus catégoriques promesses pour la libération de la Pologne ? Ce sont les mêmes qui ont, de toutes leurs forces, après la guerre, aidé à la résurrection de cet Etat sous la forme républicaine.

Certes, l'affection que nous avons vouée à la Pologne n'est, en France, l'apanage spécial d'aucun parti. Dès l'école, nous avons tous appris à l'aimer pour son rôle glorieux dans le passé, pour ses souffrances, pour sa fidélité à un idéal national. Il serait injuste d'imaginer que ce sentiment s'est affaibli chez les hommes de gauche et que seuls les modérés, les nationalistes, les conservateurs français sont demeurés fidèles à une amitié en réalité vivace dans tous les cœurs. On peut différer d'opinion en ce qui touche les méthodes à employer pour préserver désormais la patrie polonaise reconstituée. Sur la nécessité de cette patrie, sur la grandeur de son rôle futur en Europe, sur sa vitalité même, il n'y a point de discussion possible. Nous ne laisserions pas la Pologne subir d'injustes attaques et nous n'admettrions pas que le droit fût violé à son préjudice.

Mais nous désirons que la Pologne adopte les règles d'arbitrage de nature à résoudre les conflits et qu'elle participe avec nous à la grande œuvre de pacification continentale entreprise à Locarno. Nous savons, du reste, que sa politique actuelle ne peut soulever aucune critique et que le rôle de M. Skrzynski mérite d'éclatants éloges. Le ministre des Affaires étrangères ne s'est laissé émouvoir ni par les campagnes tendancieuses de la presse allemande, ni par les critiques de tels de ses compatriotes qui comprenaient mal ses soucis politiques. Il s'est déclaré à la fois bon Polonais et bon Européen. Dans l'esprit même de la Société des Nations, il a travaillé au rapprochement continental — ce qui n'était nullement incompatible avec les accords particuliers qui lient la France et la Pologne. Il a pris franchement la route au long de laquelle les peuples s'assagiront et finiront par comprendre que leurs intérêts sont solidaires.

M. Skrzynski a hautement déclaré que la Pologne avait besoin de paix, d'une paix de longue durée, d'une paix qui l'autorise à s'organiser solidement et à prospérer sans crainte. Et c'est la sagesse même. L'intérêt bien compris de notre amie et alliée de l'Est, ce n'est point de se laisser aller à des crises nationalistes qui inquiéteraient l'Europe, c'est de se rallier franchement à l'idéal démocratique dont la S. D. N. est une des pacifiques expressions.

Pour que la Pologne puisse parfaire son unité, elle a besoin d'une certaine marge de temps. Cette unité est la constante préoccupation de ses hommes d'Etat et de tout son peuple. Un des phénomènes qui ont le plus ému les membres de la délégation française a été le spectacle de l'ardeur patriotique que déploient toutes les classes de la société dans l'œuvre de reconstruction. Chacune des trois provinces de la Pologne, naguère démembrée, cherche maintenant, avec une foi égale, à hâter cette renaissance spirituelle, politique et économique. La tâche déjà accomplie mérite qu'on s'incline bien bas.

Il a fallu dessiner un harmonieux réseau de routes et de communications par voie ferrée, alors que précédemment trois systèmes différents avaient leur aboutissement à Vienne, à Berlin et à Petro-

grad ! Ce réseau n'est pas terminé et la Galicie orientale, notamment, a besoin d'être mieux desservie. C'est que la politique russe avait consisté à y poser le moins possible de rails, prévoyant qu'en cas de guerre le pays serait occupé par l'ennemi et qu'il était préférable de faire le vide. Il importe aussi, maintenant que la Haute-Silésie est définitivement incorporée à la Pologne, de multiplier les moyens de transport vers ce grand centre industriel. Enfin, il y a la question de la navigation fluviale et des travaux d'aménagement de la Vistule et il y a le problème de l'accès à la mer et de l'installation du port de Gdynia à régler. Pour que le sang de la nation circule bien et pour que toutes les parties de ce pays rajeuni, restauré, rééquipé, connaissent la prospérité qu'elles méritent, il y a un vaste programme à exécuter.

Tout ce que nous avons vu en Pologne nous a fortifiés dans la conviction que la jeune République serait à la hauteur des circonstances. Les vestiges de la triple occupation prussienne, autrichienne et russe, disparaissent de jour en jour. Ce ne sont pas seulement les monuments historiques qui reparaissent parés de leur pure originalité, ce sont aussi toutes les entreprises commerciales et industrielles qui ont été reprises par des sociétés polonaises. La vie intellectuelle, comme la vie économique, a été rétablie sur un plan polonais par une volonté strictement polonaise. Notre visite à Poznan nous a montré le caractère essentiellement polonais de cette ville, que les Prussiens croyaient bien avoir subjuguée. Seul, le château royal, bâti par Guillaume II, demeure comme un vestige de l'ancienne domination. Mais l'esprit de la cité, la représentation politique, l'allure de la population, tout indique que la patrie polonaise revit là dans toute son intensité. Aux dernières élections, le pourcentage des suffrages germaniques ne s'est pas élevé à plus de 11 % du vote total. L'écrasante supériorité de l'élément polonais n'est donc pas contestable.

A Katowice, conduits par un des héros de l'indépendance, par M. Korfanty lui-même, nous avons constaté avec quelle heureuse technicité les ingénieurs polonais avaient remis en mouvement toutes les industries de la Haute-Silésie. Puis nous avons admiré la splendeur des monuments de Cracovie, la prospérité de son Université, le charme qui émane de son long passé. Nous avons goûté l'hospitalité de Lwow. Nous avons été conquis par la chaleureuse Varsovie. Partout nous avons senti le désir d'une plus grande intimité avec la France, de relations commerciales plus intenses, d'une amitié plus agissante. Quelles que soient les difficultés temporaires et fatales qu'éprouvent les deux pays, difficultés d'ordre parfois différent, mais qui sont également nées des ruines accumulées par la guerre, il est certain que leur collaboration n'est pas assez développée. Ce n'est pas que dans le domaine de l'esprit — comme s'y applique généreusement l'Institut français de Varsovie — qu'on doit se rencontrer, c'est encore sur tous les terrains d'échange, où il y a, de part et d'autre, de fructueux bénéfices à recueillir.

Les parlementaires français et les parlementaires polonais qui ont eu l'occasion de nouer des relations personnelles, entendent bien étudier sous tous leurs aspects les formes de la collaboration franco-polonaise. Un groupe de sénateurs et de députés vient de se fonder en France avec ce but précis. Nous nous félicitons de ce premier résultat pratique de notre randonnée.

Il serait juste que je parle encore de toutes les réceptions qui ont marqué notre séjour en Pologne, de toutes les manifestations affectueuses qui se sont déroulées en l'honneur de la délégation française à Wilno, puis à Torun, à Wejherowo, à Tchew. Mais comment exprimer l'inexprimable, c'est-à-dire cette délicatesse infinie, cette courtoisie raffinée, qui sont les qualités de tous les vrais Polonais ? Nous ne pouvons que leur adresser un mot qui résume notre pensée pleine de gratitude, un mot synthétique, d'une sincérité absolue, et c'est un « merci » parti du fond de notre cœur.

Pourtant, s'il me fallait ajouter une anecdote particulièrement touchante à ces lignes, écrites un peu au hasard de la plume et jetées sur le papier dans un élan spontané, je rappellerais ce qui s'est passé à Wilno. Ce n'est point que nous ayons été reçus en cette ville avec plus de cordialité qu'ailleurs. Nous avons trouvé en Pologne l'unanimité des sentiments en ce qui touche la France. Mais Wilno est l'une des cités qui ont le plus souffert et c'est peut-être pourquoi nos impressions ont été particulièrement aiguës. Wilno a changé six fois de gouvernement au cours des années tragiques. Wilno, après cent trente ans d'oppression moscovite, a retrouvé la liberté et, désormais, elle connaîtra les douceurs de la paix et de l'indépendance.

Nous avons partagé aux douleurs de Wilno et nous avons communiqué dans la foi de l'avenir. Là, dans une modeste école de quartier, un instituteur s'est avancé vers nous, et, en excellent français, il nous a dit : « Nous apprenons à nos élèves à aimer la France et la liberté. Nous cherchons à faire d'eux des Polonais qui comprennent qu'il y a deux devoirs : un devoir envers la patrie et aussi un devoir envers l'humanité, devoirs qui se confondent. Il faut rechercher un monde où les haines s'apaisent et où les hommes se comprennent mieux. C'est en étant fidèles à la tradition polonaise et au libéralisme français que nous découvrirons cette terre promise. La France est notre guide. Ces jeunes écoliers ne séparent pas, dans leur amour, leur pays du vôtre, et ils ne séparent pas l'idée de progrès et de réconciliation universelle de l'idéal français. Nous nous efforçons de les porter à l'action en leur montrant que la Pologne doit être forte, unie, prête à collaborer à toutes les œuvres qui font la grandeur de l'Europe et nous leur montrons que cette action sera d'autant plus décisive qu'ils s'inspireront mieux de l'exemple de votre chère patrie. Messieurs, vive la France ! »

Tous les garçonnets et les fillettes présents répondirent en chœur : « Vive la France ! » et, quand nous descendîmes dans la rue, les enfants des autres écoles, à leur tour, nous saluèrent de vivats répétés

pour témoigner que cet enseignement pénétrait déjà leurs jeunes âmes.

La petite leçon de l'instituteur de Wilno contient tout le programme des générations qui ont à braver les obstacles accumulés par l'après-guerre et à pacifier définitivement le continent.

Puissent la France et la Pologne, fraternellement unies, suivre ce programme et donner ainsi l'exemple d'une pratique militante des idées de concorde !

FRANÇOIS DE TESSAN,

Rédacteur en chef de *La Dépêche* (de Toulouse).

UN CABINET DE " GRANDE COALITION " EN POLOGNE

Le 12 novembre 1925, une crise ministérielle éclatait à Varsovie. Le cabinet présidé par M. Ladislas Grabski, au pouvoir depuis le 15 décembre 1923, offrait sa démission au Président de la République. M. Stanislas Wojciechowski acceptait la démission.

Personne ne nie en Pologne que M. Grabski a bien mérité de la Patrie en cessant de faire fonctionner la planche à billets en février 1924; en créant une Banque d'émission polonaise au capital de 100 millions de francs-or, entièrement souscrits en Pologne; en introduisant une nouvelle unité monétaire, le *zloty* (le rapport de conversion entre l'ancienne et la nouvelle monnaie a été fixé à 1.800.000 marks polonais pour un *zloty*); en équilibrant le budget et en réussissant à lever les impôts malgré un système fiscal neuf et inexpérimenté.

Mais on lui reprochait depuis quelques mois déjà de ne pas avoir su adapter assez vite sa politique économique au nouvel état de choses et d'avoir ainsi créé une crise aiguë. Il est incontestable, d'autre part, que la popularité du premier ministre polonais — immense il y a un an — faiblissait depuis le 29 juillet dernier, jour où le *zloty* avait « bougé » sur les places étrangères. Une crise de confiance en résulta.

M. Grabski fut cependant encore assez fort pour remporter un succès parlementaire au *Sejm* (Chambre des Députés) le 23 octobre dernier. Ce jour-là, après un débat fort mouvementé de quatre journées, le *Sejm* a voté la confiance au cabinet par 182 voix contre 153. Le gouvernement fut sauvé par le Parti Socialiste Polonais et par le Parti National Ouvrier qui refusèrent de déclencher une crise « dans la nuit » et mêlèrent courageusement leurs bulletins de vote à ceux des agrariens, des nationaux-démocrates et des chrétiens sociaux.

La situation du cabinet Grabski semblait ainsi raffermie et les

projets financiers qu'il avait déposés, en même temps que le budget de 1926, étaient renvoyés à l'examen de la commission compétente. Ils sont revenus devant le *Sejm* au début du mois de novembre. Le 11, le député Gruszka, du parti populiste modéré *Piast* (qui le 23 avait voté contre le gouvernement), avait proposé d'ajourner la discussion sur le premier des trois projets, conférant au gouvernement le droit de contracter des emprunts étrangers jusqu'à concurrence d'un milliard de *zlotys*. M. Grabski avait posé la question de confiance et il l'emporta encore une fois : la motion Gruszka fut repoussée par 186 voix contre 157. Le lendemain, la Chambre adoptait le projet de loi en question.

L'étonnement fut donc général quand on apprit, le 13 novembre 1925, que M. Grabski démissionnait, n'ayant pu s'entendre sur la politique monétaire avec M. Karpinski, président du conseil de surveillance de la *Banque de Pologne*.

M. Rataj, maréchal du *Sejm*, a tout de suite donné le mot d'ordre à la presse en déclarant :

— Un cabinet parlementaire serait un bonheur pour l'Etat...

Car le cabinet Grabski, le douzième de la Pologne restaurée, était un gouvernement extra-parlementaire, composé de « spécialistes », éminents certes, mais ne représentant nullement les partis politiques constitués. M. Ladislas Grabski exerçait une véritable dictature par consentement tacite des partis qui tolérèrent si longtemps cette situation pour deux raisons : d'abord ils comprenaient que seul un gouvernement s'élevant au-dessus des luttes de partis serait capable d'assainir les finances de l'Etat dans la paix et dans la concorde, ensuite ils se savaient incapables, vu la composition numérique du *Sejm*, de constituer une majorité stable ayant une couleur politique déterminée.

Ce régime, d'abord, fut donc bienfaisant au point de vue intérieur. Mais il présentait à la longue un danger, car l'irresponsabilité prolongée de tous les partis politiques, c'est la négation même du régime parlementaire. Et comme une concentration à droite ou à gauche était toujours impossible — il ne restait qu'une solution : celle d'un gouvernement de grande coalition. L'idée d'un tel gouvernement était « en l'air » depuis quelques semaines déjà. En particulier M. Chadzynski, président du club parlementaire du Parti National Ouvrier, avait posé la question à la tribune même du *Sejm* en disant, le 23 octobre :

— A Locarno sept puissances jusqu'ici profondément divisées ont pu tout de même se mettre d'accord pour poursuivre une politique de paix en Europe. Est-ce que les partis polonais, représentant les divers courants politiques d'une même nation, ne peuvent pas faire autant ?

Il est cependant toujours plus difficile de réaliser une idée que de la formuler. Dès la démission de M. Grabski, et après les consultations d'usage, le Président de la République confiait à M. Alexandre Skrzynski la mission de former un cabinet d'union nationale.

D'abord, M. Skrzynski a échoué. Il était question ensuite de confier la même mission à M. Rataj ou à M. Stanislas Grabski, frère du président du conseil démissionnaire et ministre de l'instruction publique dans le cabinet précédent. Ces combinaisons ne réussirent pas. M. Wojciechowski, devant le désaccord des partis, avait prié M. Skrzynski de constituer un cabinet d'affaires, mais le ministre des affaires étrangères refusa. Enfin, le 19, un revirement s'était produit, les points de vue s'étaient rapprochés. M. Skrzynski, chargé pour la troisième fois de former le cabinet, constitua son ministère d'union nationale en quelques heures. Le 20, le Président de la République signait les décrets nommant les nouveaux ministres.

Bien qu'il n'appartînt pas lui-même au Parlement, M. Skrzynski était l'homme le plus indiqué pour la mission que M. Wojciechowski lui avait confiée. Son heureuse politique extérieure lui avait donné un grand prestige personnel. Il était certainement la personnalité la plus en vue, en même temps que la plus impartiale du cabinet sortant. D'autre part, chose importante, M. Skrzynski est l'homme d'Etat polonais le mieux connu à l'étranger où — comme le remarque justement le *Temps* dans son éditorial du 22 — « il a su inspirer confiance par sa politique à la fois ferme et prudente ».

Presque tous les grands partis politique du *Sejm* polonais ont leurs représentants au sein du nouveau cabinet. Il y a d'abord deux nationaux-démocrates (droite modérée): MM. Georges Zdzichowski et Stanislas Grabski. Le premier était jusqu'ici président de la commission du budget — il devient ministre des finances; l'autre était ministre de l'instruction publique et des cultes déjà dans le cabinet précédent.

La démocratie chrétienne a délégué au gouvernement M. Etienne Piechocki, qui a une importante étude de notaire à Poznan : il devient ministre de la justice.

Le parti populiste modéré (*Piast*) est représenté par deux de ses membres : M. Stanislas Osiecki, vice-président du *Sejm*, est ministre de l'industrie et du commerce ; M. Ladislas Kiernik, ancien ministre de l'intérieur, détient le portefeuille de l'agriculture.

M. Adam Chadzynski, président du club parlementaire du Parti National Ouvrier, devient ministre des chemins de fer.

Enfin il y a au gouvernement deux socialistes : André Moraczewski, le premier président du conseil de la Pologne indépendante, est ministre des travaux publics ; M. Bronislas Ziemiecki est ministre du travail.

Trois ministres sont pris en dehors du Parlement.

Le Ministre de l'intérieur d'abord, car il doit rester « neutre ». ce portefeuille est détenu toujours par M. Ladislas Raczkiewicz, ancien wojewode (préfet) de Nowogrodek, qui était déjà ministre de l'intérieur dans le cabinet Grabski.

Ensuite, c'est le ministre des affaires militaires. Ce portefeuille était détenu par le général Sikorski. Mais au lendemain de la démission de M. Grabski, le maréchal Pilsudski lui-même est intervenu auprès du

Président de la République pour que le Général Sikorski ne fasse pas partie du gouvernement prochain. Devant une aussi forte opposition, le portefeuille a été confié au Général Etienne Majewski, chef de l'administration militaire. Cette attribution semble être temporaire et on parle déjà du Général Casimir Sosnkowski, comme candidat le plus sérieux à ce poste.

Enfin M. Joseph Radwan, un technicien, reste au ministère des réformes agraires.

Deux partis ne sont pas représentés au gouvernement; à l'extrême droite les chrétiens nationaux (gros propriétaires fonciers), à l'extrême gauche — le parti populiste radical (*Wyzwolenie*). Les minorités nationales non plus n'ont pas de représentants au cabinet.

La presse polonaise d'un cœur unanime exprime sa satisfaction de la formation du cabinet Skrzynski. Elle y voit un nouveau et grand pas sur la voie de la consolidation de l'Etat polonais. Cette œuvre de consolidation, la nation polonaise la poursuit avec foi et ténacité malgré les circonstances particulièrement difficiles dans lesquelles la Pologne s'est trouvée au lendemain de sa restauration. La Pologne traverse en ce moment une crise de jonction et d'ajustement de ses trois tronçons développés dans des systèmes économiques opposés. Crise inévitable, retardée seulement par l'inflation. Il faut, d'autre part, assurer à l'Etat un budget en équilibre rigoureux et durable, une balance commerciale et une balance des comptes favorables.

Le nouveau gouvernement, appuyé sur la volonté unanime de la nation polonaise, s'attellera avec courage à résoudre ces questions. Il est certain que la Pologne sortira de cette crise « grandie et définitivement fortifiée » (comme le dit le *Temps*), car elle maintient intacte sa confiance en elle-même.

Casimir SMOGORZEWSKI.

LA VIE POLITIQUE

LA SITUATION POLITIQUE EN POLOGNE.

M. Grabski, président du conseil, a présenté le 13 novembre 1925 la démission du cabinet au président de la République. Cette décision est motivée principalement par l'opposition de la Banque de Pologne aux projets du ministre des Finances. D'autre part, le cabinet s'est heurté, à la Diète, à des tergiversations continuelles des partis dans la discussion des projets d'assainissement financier.

Les journaux ont donné les informations suivantes sur cet évé-

nement : « La démission du cabinet a été déterminée en partie par le résultat de l'entretien qu'a eu M. Grabski avec M. Karpinski, président de la Banque de Pologne. Cet entretien a porté sur les mesures à prendre par la Banque de Pologne en vue d'enrayer la baisse du zloty. La Banque de Pologne s'étant refusée à intervenir sur les Bourses étrangères, contrairement au désir de M. Grabski, celui-ci a décidé de se retirer. Dans la lettre où il annonce sa démission au président de la République, M. Grabski déclare qu'il considère le maintien du cours du zloty comme une condition essentielle du succès des projets d'assainissement financier et économique. Le président du conseil déclare, en outre, qu'à la suite de la campagne menée contre lui à la Diète et par une partie de la presse, il a préféré donner sa démission afin d'atténuer les luttes politiques. »

Le président de la République a immédiatement chargé le comte Alexandre Skrzynski, ministre des Affaires étrangères, de constituer le nouveau cabinet.

Le comte Alexandre Skrzynski, n'ayant pas réussi à accomplir sa mission, a annoncé le 18 novembre son échec à M. Rataj, maréchal de la Diète. Cette nouvelle a causé une vive émotion dans les milieux parlementaires. L'échec du comte Alexandre Skrzynski est attribué surtout à la condition posée par le parti national-démocrate et le groupe Dubanowicz, tendant à ce que le général Sikorski conserve le portefeuille de la Guerre. Le parti national-démocrate s'est opposé en outre à la nomination de ministres extra-parlementaires. De son côté, le parti populiste radical *Wyzwolenie* a demandé, avant de prendre aucune décision, que le programme du nouveau gouvernement lui fût préalablement soumis.

Le président de la République a chargé le 19 novembre M. Rataj, maréchal de la Diète, de constituer le nouveau cabinet. M. Rataj a demandé deux heures de réflexion.

A deux heures du matin, M. Rataj a communiqué aux journalistes parlementaires qu'il essaierait de constituer un gouvernement parlementaire sur une base très large. M. Skrzynski lui-même a déclaré aux représentants de la presse qu'un gouvernement parlementaire serait constitué, à son avis, dans le plus bref délai.

Dans ses déclarations aux représentants de la presse, M. Rataj avait ajouté que la constitution d'un nouveau cabinet dépendait du concours de la fraction socialiste. Or, M. Barlicki, député et président de ce groupe, a fait savoir à M. Rataj que les socialistes se refusent à prêter leur concours au gouvernement. A la suite de cette décision, le maréchal de la Diète s'est rendu au Belvédère pour communiquer au président de la République qu'il renonçait à constituer le nouveau cabinet.

La situation semblait sans issue lorsque le 20 novembre, au matin, après une nuit de conférences prolongées entre les partis, le comte Alexandre Skrzynski s'est rendu chez le président de la République, où il a reçu la mission de former un cabinet de coalition parlementaire.

Le jour même, à 14 h. 30, le Président signait les décrets de nomination des membres du nouveau cabinet, composé de la manière suivante : Présidence du Conseil et Affaires étrangères : Comte Alexandre Skrzynski; Intérieur : M. Ladislas Raczkiewicz; Finances : M. Georges Zdziechowski; Justice : M. Etienne Piechowski; Cultes et Instruction publique : M. Stanislas Grabski; Agriculture : M. Ladislas Kiernik; Industrie et Commerce : M. Stanislas Osiecki; Chemins de fer : M. Adam Chadzynski; Travaux publics : M. André Moraczewski; Travail et assistance sociale : M. Bronislas Ziemiecki.

La gérance intérimaire du Ministère de la Guerre est confiée au général Stéphane Majewski et la gérance du Ministère des Réformes agraires, à M. Joseph Radwan.

Le nouveau cabinet s'est présenté le 25 novembre 1925 devant la Diète.

Le comte Alexandre Skrzynski, président du Conseil, a exposé les lignes directrices de sa politique étrangère, intérieure, financière, économique et agricole.

Au sujet de la politique étrangère, le comte Alexandre Skrzynski a déclaré :

L'identité de nos intérêts avec ceux de notre alliée, la France, n'a jamais été plus complète ni plus claire qu'aujourd'hui. Ces intérêts ont été consolidés et renforcés au cours des discussions qui se sont terminées par les accords de Locarno.

L'amélioration des relations avec l'Allemagne doit être considérée comme un fait d'une importance internationale considérable. Je suis convaincu que, grâce à l'accord de Locarno, nos rapports avec le Reich pourront se développer et amener des avantages pour les deux parties intéressées.

Nous suivons une politique de paix basée sur la justice internationale. Cette question sera d'ailleurs traitée, plus amplement, à l'occasion de la ratification des traités d'arbitrage paraphés à Locarno et que j'irai prochainement signer à Londres.

Une proposition des groupes de la coalition déclarant que la Diète prenait acte de la déclaration du gouvernement a été votée à mains levées à une très forte majorité.

Le groupe national chrétien, le groupe juif et le groupe allemand se sont abstenus. Les extrémistes de gauche, ainsi que les représentants radicaux des minorités slaves, ont voté contre.

LA SITUATION POLITIQUE EN FRANCE.

Le ministère Painlevé a donné sa démission le 23 novembre 1925, à la suite d'un vote de la Chambre, qui a rejeté, par 278 voix contre 275, l'article 5 du projet financier relatif à la consolidation des bons du Trésor.

Après les tentatives infructueuses de diverses personnalités politiques, M. Aristide Briand a été chargé, le 26 novembre 1925, de constituer le nouveau cabinet.

A. F.

LE PROBLÈME DE GDANSK

*Les Conférences de M. André Ménabréa,
secrétaire général de l'Association France Pologne*

La Société de Géographie de Marseille, de concert avec la section marseillaise des Amis de la Pologne, a réuni, le 15 novembre 1925, dans l'Amphithéâtre de la Faculté des Sciences, un nombreux auditoire pour entendre une Conférence de M. André Ménabréa, secrétaire général de l'Association France-Pologne à Paris, sur « Gdansk, la Pologne et l'Europe ». Cette séance était présidée par le professeur Paul Masson, président de la Société, ayant à ses côtés M. Nieduszynski, consul de Pologne; le général de Tournadre, président des Amis de la Pologne; MM. Jacques Léotard, secrétaire général de la Société de Géographie, et Henri Gachon, secrétaire général des Amis de la Pologne.

Après une brillante allocution du président Masson, constatant l'importance de la question traitée pour la paix du monde, « M. Ménabréa, nous dit le *Sémaphore*, a fait avec une grande clarté d'exposition une conférence des plus intéressantes sur le sujet annoncé. Ayant visité la Pologne et Gdansk et très au courant des difficiles problèmes de l'Est européen, il sut en instruire excellemment l'assistant, par des évocations historiques, des indications géographiques et des anecdotes bien choisies ».

Avant son annexion à la Prusse en 1793, lors du dernier partage de la Pologne, Gdansk prospérait sous la juridiction polonaise : c'était le grand port de la Baltique où l'on embarquait les grains pour l'Occident. La Vistule amenait en longs convois l'excédent des récoltes polonaises de céréales sous la Krantor (la porte de la Grue), penchée sur les quais de la noire Moltau, et qui déchargeait les bateaux du fleuve de leur contenu pour en recharger les navires de mer. Gdansk était alors une ville d'aspect cordial et fastueux. L'harmonie que la nature avait créée entre le grand fleuve polonais devenu russo-allemand, et la cité de son embouchure se trouva détruite et même l'empire allemand, en germanisant Gdansk, ne développa guère sa fortune.

La victoire de la France et de ses alliés, qui a constitué la Pologne, ne lui a toutefois pas rendu Gdansk : le traité de Versailles en 1919 a érigé Gdansk et la région environnante en Etat libre. Malheureusement si les intérêts de la population sont ceux de la Pologne, dont Gdansk est le port naturel, l'administration est restée aux mains des Allemands et son mauvais vouloir a paralysé l'essor prévu. Quoique la Pologne dispose d'une zone franche et de l'outillage maritime de Gdansk, elle se voit contrainte, pour son libre accès à la mer, à construire dans le voisinage, mais en territoire polonais, un nouveau port à Gdynia.

Les intrigues allemandes contre l'expansion polonaise à Gdansk, en dépit du contrôle de la Société des Nations, doivent être annihilées, de même que les injustes revendications sur la zone polonaise d'accès à la mer, dite couloir de Gdansk. Toutefois, la situation s'est récemment améliorée et il faut espérer que Gdansk et la Pologne, qui ne peuvent vivre l'une sans l'autre, seront liées de plus en plus. La prospérité et la sécurité de la Pologne, fidèle alliée de la France à l'est de l'Allemagne, l'exigent impérieusement. Quand, en 1920, la Pologne dut défendre contre l'invasion bolchevique son existence à peine recouvrée, la France seule lui vint en aide, mais le Sénat de Gdansk, où domine l'influence allemande, refusa de laisser passer nos munitions.

Une vraie liberté est indispensable à Gdansk, avec la collaboration de la Pologne, pour le maintien de la paix européenne. Le devoir et l'intérêt de la France sont de veiller à ce point de vue, en soutenant les revendications polonaises.

Cette instructive conférence fut une utile leçon de politique extérieure, et son auditoire d'élite applaudit chaleureusement le distingué orateur. M. Ménabréa compléta son exposé par un pittoresque défilé de projections lumineuses.

M. le général de Tournadre, prenant le dernier la parole, constata, en termes heureux, la collaboration des deux Sociétés France-Pologne et les Amis de la Pologne, sous le patronage de la Société de Géographie, et exprima les unanimes sympathies françaises envers notre vieille alliée des bords de la Vistule.

Le mardi suivant, 17 novembre 1925, en la salle des conférences de la Faculté des Lettres de l'Académie d'Aix-en-Provence, M. André Ménabréa a traité la même question devant un auditoire de plus de 500 personnes : la réunion, qui avait été organisée par M. Léon Eymard, bâtonnier de l'ordre des avocats, était présidée par M. Jules Payot, recteur de l'Académie, qui a prononcé une éloquente allocution.

Enfin, le jeudi 19 novembre 1925, M. André Ménabréa prit la parole au cours de la manifestation organisée à Lyon, salle des Réunions Industrielles, au Palais du Commerce, par l'Association franco-polonaise de Lyon et du Sud-Est.

La réunion était présidée par M. Antoine Sallès, président de l'Association franco-polonaise de Lyon, qui était entouré de M. L. Mizgier, vice-président ; de M. le Consul de Pologne à Lyon ; de M. Lépine, doyen de la Faculté de Droit ; de M. Lambert, professeur à la Faculté de Droit ; de M. Henri Moro, secrétaire général de l'Association franco-polonaise de Lyon ; de M. Duvivier, Consul de Colombie, et d'un certain nombre de personnalités du monde des affaires et de l'Université.

En présentant M. Ménabréa, M. Sallès rappelle que l'Association franco-polonaise de Lyon et du Sud-Est (Siège Social : 28, rue de la République) qui vient d'être constituée est la suite de l'Association des Amis de la Pologne et d'une organisation antérieure créée en

pleine guerre sous le patronage de M. Herriot, maire de Lyon. C'est que Lyon a toujours eu des rapports importants, soit commerciaux, soit intellectuels avec la Pologne. Nulle part plus qu'à Lyon on a fait des vœux pour la résurrection de la nation polonaise et nulle part plus qu'à Lyon on est persuadé que l'indépendance de la Pologne est la clef de voûte de l'édifice européen.

M. Ménabréa entre ensuite dans le vif de son sujet. Sa conférence, très documentée et très littéraire, a été écoutée avec une attention soutenue. M. Ménabréa rappelle les inquiétudes que la question de Gdansk a soulevées l'hiver dernier, les bruits de guerre mondiale qui assombrissaient l'horizon. Ces mouvements d'opinion à propos de Gdansk indiquent l'importance exceptionnelle de ce port et de la question que pose son statut. M. Ménabréa connaît Gdansk, qu'il a visitée plusieurs fois et qu'il a parcourue dans les conditions les meilleures pour se faire une opinion. Il a été accompagné et documenté par le consul de France et par le haut commissaire polonais.

M. Ménabréa fait une description très vivante de Gdansk. Sous la Pologne, son port est prospère; par la Vistule, il est le grenier de la Baltique. Les maisons des marchands montrent par leur nombre et la somptuosité de leur architecture combien leur commerce était alors florissant. Le musée Artushof et le Rathaus témoignent de la cordialité des rapports entre la Pologne et la ligue de Gdansk. De nombreux souvenirs polonais de l'époque antérieure au XIX^e siècle subsistent encore. Ces souvenirs attestent même que l'occupation française avec le maréchal Lefebvre fut bien accueillie. En 1793, au moment où la France est occupée sur toutes ses frontières à repousser l'invasion, la Prusse met la main sur Gdansk, non pas comme ville allemande, mais sous le prétexte qu'elle est entachée de jacobinisme. La vérité est que la Prusse s'emparait de Gdansk à cause de sa situation militaire et commerciale exceptionnelle.

Sous la domination prussienne, la prospérité de Gdansk disparaît. Par le partage de la Pologne, le bassin de la Vistule est fractionné en trois parties; il est occupé par l'Autriche, la Russie et la Prusse, trois administrations hostiles. Son port périclité. Même après 1871, l'empire allemand, à l'époque de sa puissance, ne peut restituer la vie à Dantzig. On lui donna une activité artificielle; elle devient le chef-lieu du 15^e corps d'armée, ville de garnison, d'arsenaux, de magasins, de vivres et de fourrages. On y prépare ouvertement et patiemment de nouvelles agressions. On la regarde comme le point de départ pour de nouvelles conquêtes.

Telle était la situation de Gdansk quand éclata la guerre de 1914. Au bout de quelques semaines, toute la Pologne est occupée par l'armée allemande. Dans l'ivresse de la victoire, l'Allemagne promet l'indépendance de la Pologne, mais avec la restriction qu'elle servira son projet grandiose de Mitteleuropa. C'est que la valeur géographique de la Pologne est immense. Elle permet de tenir et d'oc-

cuper en même temps les accès de la Baltique et les accès de la Mer Noire, c'est-à-dire de contrôler, de dominer tout le commerce de la Russie et la totalité des chemins qui conduisent vers l'Asie. Grâce à sa situation, Gdansk pourrait devenir un port plus important peut-être que Hambourg. L'Allemagne le comprenait parfaitement.

C'est pourquoi, quand, en 1918, le front occidental allemand vint à craquer, l'Allemagne essaya de profiter de l'ignorance qu'elle supposait chez les puissances occidentales, et plus particulièrement la France et l'Angleterre, pour conserver Gdansk. Elle promet alors aux Polonais tout ce qu'ils veulent, s'ils consentent à servir les desseins de l'Empire. Mais les quatre millions de Polonais émigrés aux Etats-Unis ont à ce moment-là merveilleusement servi leur pays et aussi le Comité national polonais qui s'est installé à Paris, en faisant pression sur le président Wilson.

Wilson a promis solennellement à ses électeurs polonais de donner à la Pologne l'accès à la mer. Au moment de la discussion du Traité de Versailles, M. Lloyd George fit éluder la promesse. On donna à la Pologne 70 kilomètres de côtes, sans fleuve et sans port. Contrairement à l'histoire et à la géographie, Gdansk devenait ville libre. Le fameux couloir polonais était créé et l'Allemagne gardait la ressource de créer dans Gdansk des incidents sans cesse renaissants. Le temps se fût chargé de réparer l'erreur des diplomates, mais on oublie alors de prendre la précaution d'obliger les fonctionnaires et les militaires allemands qui n'étaient venus se fixer à Gdansk que pour servir les intérêts de l'empire, à quitter cette ville où ils n'avaient plus rien à faire. C'est comme si on avait conservé à Metz et à Strasbourg les cadres de l'administration allemande.

Gdansk devient dès lors le laboratoire d'essai pour fracturer le traité de Versailles. A la faveur du titre de ville libre, on y ose ce que l'Allemagne ne peut oser ailleurs. Les conflits sont tour à tour créés, entretenus ou apaisés, selon les desseins allemands. Au moment de l'invasion bolchevique en Pologne, on refuse le passage aux troupes françaises. On essaye toujours de donner à la Pologne l'initiative apparente de ces conflits. Ils ne viennent jamais d'elle; elle n'y a aucun intérêt; elle a tout à gagner à la paix, tout à redouter de la guerre. Mais le temps travaille pour la Pologne; la fécondité de sa population, l'organisation de plus en plus parfaite de son Etat, la situation prépondérante que prend Varsovie, foyer intellectuel de l'Europe orientale, assurent chaque jour davantage sa stabilité et son autorité.

La question de Gdansk mérite donc une extrême vigilance. L'Allemagne que l'on a privée de ses colonies en Asie et en Afrique peut retrouver par Gdansk des colonies continentales européennes autrement plus importantes. Elle peut, sur une échelle agrandie, recommencer la politique qui fut celle de Bismarck, lorsqu'après Sadowa, il organisa la Confédération de l'Allemagne du Nord, qui

fit tomber sous son obéissance toute l'Allemagne du Sud. La Mitteleuropa compacte, massive et oppressive, serait reconstituée et l'hégémonie allemande reviendrait plus redoutable que jamais.

Si, au contraire, Gdansk et la Pologne instituent à nouveau les rapports qu'ils ont eus dans le passé, leur puissance de développement et de richesse deviendra considérable. Ce sera le signe que la liberté des nations n'est plus un vain mot; ce sera un gage de paix pour l'Europe.

« Donc en nous entretenant de Gdansk, ce n'est pas d'une affaire purement polonaise que nous a entretenus M. Ménabréa, mais d'une affaire qui intéresse la France au premier chef. La sécurité de la France est fonction de la sécurité de la Pologne », conclut *le Salut Public*, dans l'excellent compte rendu qu'il a donné de la conférence de M. André Ménabréa.

Des applaudissements prolongés montrèrent au conférencier tout l'intérêt pris par les auditeurs à son exposé si clair et si nourri. M. Sallès s'est fait l'interprète de tous en remerciant M. Ménabréa.

LA VIE ÉCONOMIQUE

I. — COMMERCE EXTÉRIEUR

LE COMMERCE DE LA POLOGNE AVEC LES PAYS ÉTRANGERS

L'administration polonaise vient de publier, pour chaque pays de provenance ou de destination, les résultats du commerce extérieur de la Pologne, pendant le premier semestre 1925; nous les consignons dans le tableau suivant, qui appelle, au préalable, les deux observations suivantes.

Tout d'abord, la période considérée marque le point extrême de l'aggravation du déficit de la balance commerciale polonaise; les importations qui s'étaient élevées en janvier-juin 1924 à 712.964.000 zlotys, ont atteint, en janvier-juin 1925, 1.048.213.000 zl., alors que les exportations tombaient de 658.492.000 zl. à 630.117.000 zl.; en d'autres termes, le déficit, qui était de 54.453.000 zl. seulement au cours du premier semestre 1924, a bondi jusqu'à 418.096.000 zl. pendant la période correspondante de 1925. Mais, comme nous l'avons déjà indiqué dans *La Pologne* du 15 novembre 1925, pages 860 et suivantes, un grand effort de compression a été effectué par le Gouvernement polonais, de telle sorte que, pour la première fois, depuis de longs mois, le commerce extérieur de la Pologne a accusé, en septembre 1925, un solde actif (72.842.000 zl. d'importations contre 180.905.000 zl. d'exportations). On peut donc penser que les

résultats du premier semestre 1925 ont un caractère exceptionnel et qu'ils ne sauraient se répéter en juillet-décembre de la même année.

Aussi bien ce dernier semestre sera affecté par la « guerre économique » déclanchée par l'Allemagne au mois de juin dernier, et qui n'est pas encore actuellement terminée; même si les relations normales sont rétablies entre les deux pays dans un avenir très prochain, il apparaît évident qu'une aussi longue interruption aura altéré la nature et l'importance des échanges ; des débouchés et aussi des fournisseurs nouveaux auront été trouvés, qui modifieront, parfois fortement, les différents postes du commerce extérieur de la Pologne.

Quoi qu'il en soit, nous reportons dans le tableau suivant, en milliers de zl., le montant des importations et des exportations de la Pologne pendant le premier semestre de chacune des années 1924 et 1925 :

Pays expéditeurs ou destinataires	Importations en Pologne		Exportations de Pologne	
	Janvier-Juin 1925	1924	Janvier-Juin 1925	1924
	en milliers de zloty			
Total	1.048.213	712.964	630.117	658.492
Algérie	1.303	548	368	0,2
Angleterre	76.354	53.289	42.089	68.148
Antilles et Guyane				
Britannique ...	58	90	4	5
Arabie	22	208	20	13
Argentine	4.517	7.521	511	354
Australie	9.568	8.579	43	0,1
Autriche	100.911	78.007	74.322	68.819
Belgique	17.181	13.917	8.350	10.325
Brésil	6.398	4.947	489	632
Bulgarie	10.793	2.336	66	216
Ceylan	143	159	—	16
Chili	14.069	10.941	25	44
Chine	2.234	1.221	900	266
Tchécoslovaquie .	52.685	35.173	49.537	35.574
Danemark	16.104	6.278	6.848	9.876
Egypte	3.803	2.647	349	250
Esthonie	119	112	621	1.293
Finlande	890	534	2.240	5.453
France	56.457	37.594	7.218	43.251
Gdansk	1.918	866	2.733	2.354
Grèce et Crète ...	1.536	250	820	49
Guatemala'	581	226	0,0	47
Espagne	3.340	6.587	12	14
Hollande	15.939	11.781	12.456	28.756
Indes Britanniques	18.043	7.862	77	214
Indes Holland...	417	593	288	5

Pays expéditeurs ou destinataires	Importations en Pologne		Exportations de Pologne	
	Janvier-Juin 1925	1924	Janvier-Juin 1925	1924
	en milliers de zloty			
Japon et Corée...	247	231	533	5.261
Yougoslavie	2.173	2.020	1.631	884
Canada	1.836	265	53	99
Colonies Brit. de l'Afrique Occid.	224	288	1	:
Colonies Brit. de l'Afrique Orient.	357	601	1	5
Colonies Italiennes de l'Afr. Orient.	—	67	—	1
Cuba	93	132	0.1	7
Lithuanie	64	353	3.217	3.940
Lettonie	12.355	2.940	12.353	10.457
Mexique	162	313	7	63
Allemagne	352.072	235.615	321.957	273.865
Prusse Orientale..	4.772	1.687	6.318	4.976
Norvège	2.210	2.462	1.381	2.655
Nouvelle-Zélande .	135	63	—	—
Palestine	133	13	1 675	137
Perse	404	267	3	0,2
Portugal	272	297	78	21
Russie des Soviets.	5.737	1.226	16.391	6.756
Roumanie	16.230	8.400	27.606	43.754
Salvador	117	67	—	0,1
Etats-Unis de l'A- mériq. du Nord.	134.409	92.296	4.364	2.835
Suisse	14.603	11.649	2.157	2.928
Suède	6.791	5.281	3.128	6.923
Tunis	391	637	3	7
Turquie	3.994	2.019	77	106
Hongrie	29.786	4.510	12.234	12.945
Italie	42.032	45.980	4.280	2.775
Union Sud-Afric.	80	540	138	15
Autres pays.....	1.151	479	156	1.097

Les marchandises allemandes ont représenté, en janvier-juin 1925, 33,6 % du commerce d'importation total de la Pologne; les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, 12,8 %; l'Autriche, 9,6 %; l'Angleterre, 7,3 %; la France, 5,4 %; la Tchécoslovaquie, 5 %.

Quant au commerce d'exportation polonais, en janvier-juin 1925, l'Allemagne y figure pour 51,1 %; l'Autriche, pour 11,8 %; la Tchécoslovaquie, pour 7,8 %; l'Angleterre, pour 6,6 %; la Roumanie, pour 4,4 %; la France, pour 1,1 %.

En ce qui concerne plus particulièrement la France, les exportations de ce pays en Pologne ont reçu une assez grande

augmentation, puisqu'elles ont passé, du premier semestre de 1924 au premier semestre de 1925, de 37.594.000 zl. à 56.457.000 zl.; il n'en est pas de même des exportations de Pologne en France, qui ont baissé de 43.251.000 zl. à 7.218.000 zl. : un gros effort doit être fait par les producteurs polonais, pour assurer leur représentation sur le territoire français, y organiser leurs ventes, et se maintenir sur le marché avec une vigilante persévérance : le retour de la Pologne à la santé financière présente des avantages incontestables, mais, comme nous l'avons déjà constaté, il met fin à la trompeuse « euphorie » de l'inflation et il impose le devoir de rechercher et de reconquérir des débouchés, avec méthode, énergie et continuité.

Nous indiquons dans les tableaux suivants, d'après les données fournies par l'Office Central de Statistique de la République de Pologne, le poids et la valeur des marchandises importées de France en Pologne et exportées de Pologne en France pendant le premier semestre des années 1925 et 1924 : on doit remarquer que ces renseignements ne tiennent pas compte des marchandises emportées par les voyageurs dans leurs bagages, et qui peuvent atteindre, pour certaines catégories d'articles, des chiffres relativement élevés.

Importations de France en Pologne.

	Premier Semestre de 1925		Premier Semestre de 1924	
	Quintaux	Milliers de zloty	Quintaux	Milliers de zloty
Total	197.972	56.457	96.286	37.594
Matières et ouvrages textiles	28.688	32.931	21.361	20.869
Produits alimentaires	30.661	3.922	10.611	2.147
Produits d'origine animale	9.413	3.665	10.736	4.204
Moyens de communication	7.864	3.360	4.937	2.338
Machines et appareils	13.188	2.584	4.304	937
Matières et produits chimiques organiques	19.358	1.729	17.300	2.334
Gomme élastique	2.110	1.486	1.373	771
Vêtements et confections	367	1.352	217	838
Articles de fantaisie	362	978	276	583
Métaux et articles en métal	7.211	765	4.966	630
Produits chimiques divers	3.380	701	1.316	349
Instruments scolaires et scientifiques	268	475	67	175
Livres et imprimés	596	468	240	212
Matières et produits chimiques non organiques	55.387	390	5.865	259
Plantes et végétaux non spécialement dénommés	3.298	362	1.360	199

	Premier semestre de 1925		Premier semestre de 1924	
	Quintaux	Milliers de zloty	Quintaux	Milliers de zloty
Matériel électrique	1.400	320	6.253	427
Métaux précieux	»	184	»	23
Minéraux non spécialement dénommés et articles fabriqués	4.695	166	540	23
Articles en bois	1.431	112	656	79
Matériaux de construction et articles céramiques	2.530	109	581	5
Papier et articles en papier	2.241	108	2.464	85
Couleurs et matières colorantes	1.162	85	474	38
Horlogerie	20	70	7	24
Articles en verre	252	42	298	83
Instruments de musique.	70	42	3	3
Combustibles, asphalte, pétrole, etc.	2.657	32	38	1
Poudres et munitions ..	23	19	21	53
Animaux vivants	—	1	—	4

Exportations de Pologne en France.

	Premier semestre de 1925		Premier semestre de 1924	
	Quintaux	Milliers de zloty	Quintaux	Milliers de zloty
Total	289.408	7.218	1.301.500	43.251
Charbon de terre, pétrole	56.841	2.197	41.633	1.780
Bois et articles en bois	180.092	1.383	560.863	3.251
Produits alimentaires.	28.809	1.173	641.786	33.483
Végétaux et plantes . .	5.419	844	6.147	435
Papier et articles en papier	18.085	460	43.238	1.286
Produits d'origine animale	1.215	397	190	124
Matières et articles textiles	268	276	250	425
Machines et appareils	1.380	209	192	54
Vêtements et confectios	16	78	31	62
Livres et imprimés . . .	92	77	54	46
Produits chimiques divers	1.731	47	5.782	160
Matériaux de construction et articles céramiques	130	26	1	0,2
Métaux et articles en métaux	210	24	1.196	95
Gomme élastique	6	8	»	»
Articles de fantaisie . .	1	7	0,2	19
Marchandises autres . .	113	12	47	31

LE NOUVEAU TARIF DOUANIER.

Le *Dziennik Ustaw* du 7 novembre 1925 (n° 113, pos. 800) a publié l'arrêté du 30 octobre 1925, portant modifications à la tarification douanière établie par le décret du 26 juin 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 28 juin 1924, n° 54, pos. 540 (Voir la *Pologne* du 1^{er} août 1924, pages 345 et suivantes), par l'arrêté du 19 mai 1925, publié au *Dziennik Ustaw* du 20 mai 1925, n° 52, pos. 356 (Voir la *Pologne* du 1^{er} juin 1925, page 456 et du 1^{er} juillet 1925, pages 520 et 521) et par l'arrêté du 31 août 1925, publié au *Dziennik Ustaw* du 10 septembre 1925, n° 92, pos. 647 (Voir la *Pologne* du 1^{er} octobre 1925, page 636).

L'arrêté du 30 octobre 1925, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1926, spécifie, en son article 2, que les marchandises suivantes restent passibles des droits du décret du 26 juin 1924, sous la double condition d'être importés par l'un des bureaux de douane de Bielsko, Cieszyn, Dziedzice, Gdansk, Cracovie, Lwow, Poznan, Varsovie et Wilno, et de faire l'objet de déclarations du fabricant et de l'expéditeur, déposées au bureau compétent et attestant que les machines ou appareils doivent bien recevoir la destination exigée.

N° du tarif
douanier polonais

167, p. 1. — Machines non spécialement dénommées destinées aux fabriques de sucre, distilleries, brasseries, et malteries.

167, p. 9. — Pompes spéciales à vapeur et à main pour les sucreries, brasseries, distilleries, raffineries d'huiles minérales.

167, p. 14. — Pompes spéciales centrifuges et à turbine pour les sucreries, distilleries, brasseries, malteries, raffineries d'huiles minérales, installations frigorifiques et fabriques de glace.

167, p. 33. — Appareils non spécialement dénommés pour les sucreries, brasseries, malteries, distilleries, et raffineries d'huiles minérales.

167, p. 33. — Appareils non spécialement dénommés pour installations frigorifiques.

La nouvelle tarification n'atteint pas les céréales, les farines (à l'exception de celle de froment), les gruaux, les graisses comestibles (beurres, saindoux, margarines, lards), les viandes, les œufs; par contre, elle augmente la protection de l'industrie de l'élevage et élève à cet effet les droits applicables aux chevaux, porcs et volailles, jusqu'à présent exonérés, ainsi qu'aux poissons.

Dans le même esprit, les moyens de production agricole, en premier lieu les engrais et les machines agricoles, n'ont subi aucune aggravation tarifaire; en ce qui concerne diverses machines agricoles et leurs parties, on a incorporé au nouveau tarif les détaxes, qui ont été supprimées, le 1^{er} août 1925 (Voir la *Pologne* du 1^{er} septembre 1925, page 644).

Dans un article publié dans la revue du Ministère de l'Industrie et du Commerce de Varsovie, *Przemysl i Handel*, M. S. Fr. Kroli-

kowski remarque que, par suite des dispositions précédemment résumées, l'agriculture polonaise reçoit, comparativement à celle des pays voisins, une sérieuse protection pour les graines de semences, l'élevage du bétail et la pisciculture (les légumes et les fruits ayant déjà bénéficié d'un traitement favorable dans l'arrêté du 19 mai 1925); par contre, les graisses, telles que le lard et le beurre, et les œufs sont protégés d'une manière très modérée, de manière qu'une tarification trop élevée ne puisse déterminer une hausse du prix intérieur de ces articles.

Quant aux céréales, le Conseil des Ministres s'est prononcé contre leur taxation; non pas qu'il soit opposé en principe à cette mesure; mais il a estimé que, dans les conditions économiques actuelles de la Pologne, il n'y avait pas lieu d'instituer des droits sur ces produits.

Les modifications consacrées par l'arrêté du 30 octobre 1925 portent sur 750 « positions » douanières, soit 50 % du nombre total des positions du tarif du 26 juin 1924; conformément aux prescriptions de la loi du 31 juillet 1924 (Voir *la Pologne* du 15 octobre 1924, pages 443 et 444), qui accordaient au Gouvernement polonais la faculté de procéder, une fois pour toutes, à la révision des droits de douane, on n'a pas modifié les taxes déjà modifiées par les arrêtés du 19 mai 1925 et du 31 août 1925.

Sur les 750 positions visées par la nouvelle tarification, la plus grande partie n'a pas reçu d'augmentation supérieure à 25 %; 200 seulement ont subi des majorations qui s'échelonnent au delà de ce pourcentage; au surplus, il a été créé, par la subdivision des numéros déjà existants, 150 nouveaux paragraphes. D'autre part, des diminutions, parfois assez sensibles, ont été accordées à diverses marchandises, qui ne sont ni produites, ni fabriquées dans le pays, telles que les tanins végétaux, les graisses animales ou végétales brutes, certaines matières pour la fabrication des colorants, diverses machines agricoles, les filés de soie naturelle ou artificielle, la laine cardée; pour tous ces articles, le Gouvernement polonais a estimé qu'il n'y avait pas de danger pour l'industrie nationale à abaisser la barrière douanière.

Par contre, en augmentant les droits afférents à un certain nombre de numéros du tarif douanier, il a poursuivi un double but : ou bien adapter le montant du droit au prix de la marchandise, ou bien assurer une efficace protection en faveur de la production polonaise.

Dans le premier cas, rentrent notamment les articles en caoutchouc (n° 88), dont les droits sont majorés de 300 %, mais cette hausse est proportionnellement inférieure à celle du coût de la matière première, qui s'élève à près de 700 %.

On peut signaler également les outils en acier trempé destinés au travail des métaux; il en est de même pour une centaine de marchandises, qui toutes bénéficiaient jusqu'à présent d'une tarification disproportionnée avec leur prix coûtant.

En ce qui concerne le second cas, il est manifeste que l'insuffisance de la production douanière provenait de la contexture même du tarif polonais, qui est très peu diversifié; c'est pourquoi le Gouvernement a multiplié, dans certains numéros, le nombre des paragraphes, qui ont été portés, par exemple, de 1 à 5, pour les machines non spécialement dénommées, et de 3 à 12, pour les appareils non spécialement dénommés.

Les majorations proprement dites de droits de douane, réalisées dans un dessein de protection économique, affectent surtout le groupe des métaux et de la mécanique, dont 75 % des positions ont été ainsi modifiées pour obtenir une tarification égale à 40 ou 45 % de la valeur de la marchandise; mais près de la moitié des changements ne dépassent pas 25 % et compte tenu de la dernière baisse du zloty, on aperçoit que cette augmentation de 25 % rétablit approximativement la situation antérieure.

Si les industries textiles ont été relativement peu atteintes par le nouvel arrêté, il n'en est pas de même du groupe des produits d'origine animale : c'est ainsi que les cuirs tannés, les cuirs pour semelles, les cuirs de dessus ont été majorés de 50 %; les chaussures (à l'exception de la chaussure lourde), de 50 à 80 %; cette mesure répond à l'accroissement de la valeur des importations de ces articles; après son application, les cuirs pour semelles acquitteront un droit égal à 30 ou 35 % de leur valeur à l'étranger; les cuirs de dessus, 40 ou 45 %; les chaussures, 40 %.

Dans son article précité, M. S. Fr. Krolkowski s'est efforcé de déterminer dans quelle proportion le tarif douanier polonais surcharge la valeur des marchandises taxées; il a abouti aux résultats suivants, qui ont bien entendu une simple valeur d'indication.

Désignation	Proportion en % du droit de douane à la valeur des marchandises
Produits agricoles	de 1,5 à 40
Produits d'origine animale	40
Produits du bois	30
Produits céramiques	45
Combustibles	30
Produits chimiques	45
Métaux et mécanique	45
Papier	35
Articles textiles	de 30 à 35

RÉGLEMENTATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

Pologne.

Un avis du 22 octobre 1925, publié au *Dziennik Ustaw* du 7 novembre 1925 (n° 112, pos. 799), annonce l'erratum suivant à la liste des marchandises prohibées à l'importation en Pologne, que nous avons publiée dans *la Pologne* du 1^{er} novembre 1925, pages 767 et suivantes : au lieu de : 153, p. 4, 6, lire : 153, p. 4, 5, 6.

*
**

Un arrêté du 10 novembre 1925, publié au *Dziennik Ustaw* du 12 novembre 1925 (n° 114, pos. 803), suspend jusqu'au 31 mars 1926, la prohibition de sortie édictée par la loi du 10 avril 1924 (*Dziennik Ustaw* du 15 mai 1924, n° 41, pos. 435. — Voir sur la question la *Pologne* du 1^{er} juin 1924, p. 265) en ce qui concerne le pétrole brut.

*
**

Aux termes d'un arrêté du 11 novembre 1925, publié au *Dziennik Ustaw* du même jour (n° 114, pos. 808), une taxe d'exportation de 10 zl. par 100 kilogrammes (n° 252 du tarif douanier polonais) est instituée sur le pétrole brut, pendant la durée de la liberté de sortie de ce produit.

Toutefois, le Ministre de l'Industrie et du Commerce est autorisé, jusqu'au 31 mars 1926, à abaisser le montant du droit précité à 1 zl. par 100 kilogrammes pour le pétrole brut de Boryslaw et de Bitkow et à exonérer complètement le pétrole brut des autres marques.

Les permis d'exportation à ces conditions de faveur seront délivrés par le Ministre de l'Industrie et du Commerce.

*
**

Les dispositions de l'arrêté du 7 août 1925 (*Dziennik Ustaw* du 7 août 1925, n° 80, pos. 553) qui prohibaient l'entrée sur le territoire douanier polonais des marchandises visées par les arrêtés du 17 juin 1925 (*Dziennik Ustaw* du 20 juin 1925, n° 61, pos. 430) et du 11 juillet 1925 (*Dziennik Ustaw* du 13 juillet 1925, n° 69, pos. 486), et qui avaient été mises en vigueur pour une durée de trois mois (Voir sur la question la *Pologne* du 1^{er} septembre 1925, pages 639 et suivantes) viennent d'être prorogées jusqu'à nouvel ordre par un arrêté du 4 novembre 1925 (*Dziennik Ustaw* du 12 novembre 1925, n° 114, pos. 809).

*
**

Un arrêté du 13 octobre 1925 (*Dziennik Ustaw* du 30 octobre 1925, n° 109, pos. 776) stipule qu'à l'occasion de la réexportation des fontes de fer, le montant des droits de douane acquittés pour le minerai de fer utilisé, sera remboursé sur la base suivante : pour 100 kilogrammes de fontes mentionnées aux n°s 150, p. 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 et 167, p. 29 du tarif douanier polonais, 4 zl. 50.

Cette somme sera remboursée sur la présentation des quittances d'exportation, délivrées par les bureaux douaniers compétents, après passage de la marchandise à l'étranger; ces quittances au porteur ont une validité de 9 mois; elles peuvent être employées pour l'acquit des droits d'entrée. (Voir, en ce qui concerne les matières colorantes ou produits chimiques utilisés par l'industrie textile, qui ont bénéficié d'une mesure semblable aux termes d'un arrêté du 3 juillet 1925, la *Pologne* du 1^{er} août 1925, page 583).

II. — QUESTIONS FINANCIÈRES

L'IMPÔT INDUSTRIEL EN POLOGNE.

L'impôt industriel (*podatek przemysłowy*) a été réorganisé en Pologne sur de nouvelles bases, par une loi du 15 juillet 1925 (*Dziennik Ustaw* du 7 août 1925, n° 79, pos. 550), dont les conditions d'application ont été précisées par un arrêté du 8 août 1925 (*Dziennik Ustaw*, du 14 août 1925, n° 82, pos. 560).

Cette nouvelle loi a remplacé celle du 14 mai 1923 (*Dziennik Ustaw*, du 12 juin 1923, n° 58, pos. 412).

Entre autres dispositions, ce dernier texte fixait d'une manière uniforme le montant de l'impôt industriel à 2 % du chiffre d'affaires pour toutes les entreprises, à l'exception des établissements bancaires, assujettis à un taux de 5 % : comme cette disposition avait laissé apparaître des inconvénients, le législateur polonais a entendu la remplacer par une tarification plus souple : à cet effet, il a maintenu à 2 % le taux normal de l'impôt industriel, mais il a admis un pourcentage différent dans les cas suivants : 1 % pour les transactions de matières premières ou de marchandises, achetées par des entreprises se livrant à leur transformation; 1/2 % pour les transactions d'articles de première nécessité et de matières premières indispensables au développement de l'agriculture et de l'industrie nationale; 1 % pour les transactions au détail de produits alimentaires de première nécessité; 5 % pour les opérations de commission.

La nouvelle loi a apporté quelques modifications à l'état de choses antérieur : elle a supprimé l'impôt, qui pourrait être perçu au titre du passage d'une marchandise d'une section à une autre d'un même établissement industriel; d'autre part, elle prend en considération, pour le calcul de l'impôt, les pertes subies par les institutions de crédit à court terme; on défalque également les sommes qui seraient perçues directement par les entreprises intéressées pour le paiement de contributions ou taxes dues à l'Etat ou aux communes; enfin, on déduit, sur justification, les frais de transports et d'assurances payés pour le compte de l'acheteur, les remboursements éventuels d'articles, bonifications et escompte.

En outre, la loi ajoute de nouvelles catégories à la liste des entreprises exonérées de l'impôt : les institutions de crédit à long terme; les ateliers d'artisans, manufactures, entreprises de voitures, de pêche, si ces établissements sont dirigés par leur propriétaire, assisté, tout au plus, d'un membre de la famille, ou d'un aide salarié.

Au surplus, ne sont pas soumises au paiement de l'impôt industriel les exportations de produits semi-ouvrés ou finis, ainsi que les transactions découlant d'un travail de finissage; d'ailleurs, le Ministre du Trésor, d'accord avec le Ministre de l'Industrie et du Commerce, peut exonérer l'exportation de diverses matières premières.

Restent dispensés de l'impôt industriel notamment les entreprises agricoles et forestières, avec les entreprises annexes, telles que élevages du bétail, laiterie, culture maraîchère, culture des vergers,

apiculture, pisciculture, mais à l'exception des distilleries, brasseries, amidonneries, sucreries, et autres établissements; les entreprises de l'Etat, les entreprises d'utilité publique, les caisses de secours des travailleurs; les établissements d'enseignement; les institutions sociales ou philanthropiques; les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 2.000 zl. par an.

Toutes les dispositions précédentes sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 1925; les autres stipulations législatives seront applicables le 1^{er} janvier 1926.

Parmi ces dernières, signalons celles relatives aux « certificats industriels (swiadectwa przemyslowe), qui — à côté du paiement variable selon le chiffre d'affaires auquel sont astreintes en principe toutes les entreprises non expressément exemptées — constituent en quelque sorte une évaluation forfaitaire de l'impôt industriel pour les catégories suivantes : d'une part, les commerces ambulants, les commis voyageurs, inspecteurs de compagnies d'assurances, de transports, etc., les éditeurs de publications périodiques; les ateliers et artisans, dirigés par leur propriétaire, assisté d'un membre de la famille ou d'un aide salarié; d'autre part, les succursales, organisations ou fabrications séparées d'entreprises commerciales et industrielles.

Le prix de ces certificats varie selon les catégories et les localités.

Ajoutons, pour terminer ces indications générales, que la perception de la taxe de luxe sera abrogée à partir du 1^{er} janvier 1926.

LA SITUATION FINANCIÈRE EN FRANCE.

On a déjà indiqué dans la *Vie Politique* de cette revue les événements politiques qui ont accompagné la grave crise financière, subie actuellement par l'Etat Français; les deux ministères, constitués par M. Paul Painlevé, ont dû donner successivement leur démission, le premier le 27 octobre 1925, le second le 22 novembre 1925; et jusqu'à présent aucune disposition législative n'a pu être votée par le Parlement en vue d'obtenir l'assainissement des finances nationales et plus particulièrement l'amortissement de l'énorme dette flottante.

En attendant, il a été nécessaire de prendre des mesures pour permettre au Trésor de faire face à ses obligations; c'est dans ces conditions qu'une loi du 23 novembre 1925, présentée par le cabinet Painlevé alors démissionnaire, a autorisé le Gouvernement à passer avec le gouverneur de la Banque de France la convention, dont le texte ci-dessous, daté du 24 novembre 1925, a été publié dans le *Journal Officiel* du 25 novembre 1925.

ARTICLE PREMIER. — La Banque de France s'engage à mettre à la disposition de l'Etat, à titre d'avance, une somme de un milliard 500 millions de francs, en sus du maximum prévu par la convention du 30 juin 1925.

ART. 2. — Les dispositions de l'article 2 de la convention du 24 avril 1919 sont applicables aux avances nouvelles prévues et consenties par la présente convention, sous réserve que la Banque conservera le montant des frais

exposés par elle pour le service des avances supplémentaires ; ces frais sont arbitrés à 2 p. 1.000 par an du montant effectif desdites avances.

On remarquera que cette nouvelle convention ne prévoit pas d'augmentation de la circulation fiduciaire, correspondant à l'avance consentie par la Banque de France à l'Etat français.

A. MERLOT.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

REVUE DE FRANCE (15 novembre 1925). — Marya KASTERSKA : *La poésie polonaise d'avant-guerre et d'aujourd'hui*.

On trouvera dans cet article une étude fort intéressante de trois des maîtres de la poésie contemporaine de notre siècle : Miriam, Lange et Kasprowicz.

« Avant tout un grand artiste de la forme », c'est ainsi qu'essentiellement Mme Kasterska qualifie Miriam (de son vrai nom Zenon Przeswycki). Le fondateur de la revue *la Chimère* dont il me fut donné de feuilleter la collection recueillie par notre ami M. Lorentowicz, est, je crois, peu connu en France en dehors de cercles assez restreints qui ont connaissance de traductions fragmentaires de son œuvre. Et pourtant que n'a-t-il pas fait pour la poésie française dans son pays ? Traducteur de nos poètes, il a publié leurs chefs-d'œuvre dans sa belle revue dont la disparition fut une grande perte pour les lettres. On trouve dans *la Chimère* les plus beaux fragments de Maeterlinck, de Banville, de Villiers, d'Hérédia. Et comment oublier la réponse de Miriam aux détracteurs qui lui reprochaient de reproduire dans *la Chimère* tant d'œuvres étrangères : « Une œuvre parfaite, dans une traduction parfaite, n'est plus nôtre ni étrangère : elle est parfaite, cela suffit. »

Dans *la Chimère*, d'ailleurs, ont paru aussi beaucoup des œuvres qui classèrent les grands écrivains polonais d'aujourd'hui, des poètes comme Lange aux prosateurs comme Reymont et Zeromski. (Détail à rappeler en passant pour les quelques Français qui possèdent le bel exemplaire de la traduction du *Roman de Walgour*, publié voici deux ans à Varsovie, par l'édition Mortkowicz, c'est dans *la Chimère* que fut publiée jadis pour la première fois la belle œuvre de Zeromski.)

Après Miriam, Lange lui aussi a traduit beaucoup de nos écrivains. Il a d'ailleurs longtemps habité Paris et a subi fortement l'influence de notre littérature. Mme Kasterska a traduit avec charme quelques pièces de ce probe et bel artiste, ciselées et finies comme des bijoux du moyen âge.

Elle a terminé cet article par Kasprowicz et a étudié l'évolu-

tion de sa pensée au cours d'une existence fertile en chefs-d'œuvre. D'abord préoccupé essentiellement des misères et des souffrances sociales, ce grand descriptif a fini par s'absorber dans la compréhension et l'expression de la « grande » douleur de toutes les âmes humaines errant dans les ténèbres de la vie où la foi seule peut leur servir de guide. De courts poèmes de Kasprowicz illustrent les points de vue exposés avec beaucoup de finesse par Mme Katerska.

Puisse cette étude contribuer à rendre moins ignorés en France trois poètes dignes de ce nom et qui, de plus, ont beaucoup fait pour nous.

LE MONDE SLAVE (5 août 1925). — Zygmunt L. ZALESKI : *La politique polonaise de la France*.

C'est la première fois que je rends compte ici d'un article paru dans la nouvelle série du *Monde Slave*. Pourtant, un grand nombre des études de cette très intéressante revue auraient dû déjà figurer dans cette chronique. C'est dire que je suis très en retard avec notre confrère. L'abondance des matières, le peu de place dont je dispose, en ont seuls été cause. C'est dire aussi que dès que cela sera possible, on trouvera ici plusieurs notices, depuis longtemps préparées, sur les travaux d'une publication des plus estimables et qui, comme *l'Est Européen* (à l'égard de qui aussi ma conscience n'est pas tranquille), devrait se trouver sur la table de travail et dans la bibliothèque de tous ceux qui s'intéressent aux aspects divers de l'Europe centrale et orientale.

L'étude que publie dans le *Monde Slave* notre ami M. Zaleski est de tous points remarquable. Elle témoigne d'une parfaite connaissance du sujet et d'un véritable esprit politique, extrêmement fin, nuancé et sagace. Cette vue d'ensemble d'un problème slave, qui compte parmi les plus importants de l'heure présente, retiendra l'attention à plus d'un titre. On me permettra de dire qu'aucune réserve ne doit y être apportée. Nos anciens avaient coutume d'annoter par cette formule latine les travaux qu'ils reconnaissaient devoir s'imposer sans réserve par leur sérieux, leur valeur et leur patience : *bene, recte, optime*. Qu'on me laisse inscrire ces trois adverbess en marge de cette parfaite synthèse.

En une large fresque, colorée et précise sans sécheresse, M. Zaleski nous montre d'abord comment naquit cette idée politique si riche en conséquences : *celui qui est maître de la Lorraine doit collaborer avec celui qui flanque l'Allemagne à l'est*, idée qui ne s'amorça, d'ailleurs, de part et d'autre, que très lentement. Sans doute, en 1027, Mathilde, duchesse de Haute-Lorraine, s'efforce de nouer des rapports avec le roi Mieczyslas II; mais c'est l'époque où la Pologne se raidit « dans une lutte tragique contre le danger mouvant de l'est et les invasions tartares », tandis que la France s'absorbe dans la formation de son unité, puis dans la Guerre de

Cent Ans. « Le politique sommeille ». Ce n'est qu'au xvi^e siècle qu'une préoccupation commune, la lutte contre les Ottomans, rapproche la Pologne et la France. Mais bientôt François I^{er} s'allie avec Soliman. Il propose un nouveau programme politique à Sigismond Jagello. « C'est un projet, réaliste et réalisable, de collaboration franco-polonaise sur le terrain des Affaires de l'Empire, accompagné d'une double proposition d'union entre les familles royales. » Le désastre de Pavie remet ce plan en question. Mais la rivalité de la France et de l'Autriche oblige la première à songer sans cesse au facteur polonais et en 1572, Henri d'Anjou monte sur le trône de Pologne. Cette occasion d'établir une étroite collaboration franco-polonaise manque encore.

Avec Richelieu reparait sur la Vistule la poursuite « d'un dessein » clair. Mazarin, Louis XIV continuent cet effort. C'est le beau moment de la grande politique française. Elle s'emploie d'abord à rétablir la paix entre la Pologne et la Suède, entre la Pologne et la Turquie, puis pousse son alliée à réaliser ses buts historiques essentiels. La diplomatie française travaille sans relâche à réaliser en Pologne une politique de mariages et de candidatures au trône. La France considère la Pologne comme une partenaire de toute première importance, partenaire qui est une alliée à laquelle il faut tout faciliter pour conserver sa force, sa liberté, sa *valeur*.

Sous le règne de Louis XV, la diplomatie de Paris sait moins bien ce qu'elle veut. Elle incline longtemps, à un rapprochement avec l'Autriche et finit d'ailleurs par l'effectuer. De là l'élaboration d'un nouveau système : France, Autriche, Pologne, Saxe, Turquie. Mais Choiseul, quand il devient ministre, n'attache guère d'importance à la Pologne : elle n'est pour lui qu'une éventuelle possibilité de diversion. Vergennes et le Comité de Salut Public verront plus tard de même, et aussi Napoléon. Ce que j'appellerai d'un mot doux « le chapitre des erreurs françaises dans la question de Pologne » commence...

M. Zaleski a repris les points que je viens d'énumérer avec beaucoup de clarté. Le danger d'un raccourci de ce genre était de se perdre dans des détails secondaires ou de ne donner qu'une sèche chronologie. Il a parfaitement su éviter ce double écueil.

M. Zaleski a ensuite essayé d'interpréter « le sens européen de la politique polonaise de la France transposée sur le plan des nouvelles réalités d'après-guerre ». Devant l'Allemagne prolifique, dont l'esprit que je qualifierai de « locarnien », n'est encore qu'en puissance, la France a besoin d'un allié de revers, et elle en a sans doute d'autant plus besoin que l'amitié britannique, tout en paraissant une indispensable garantie de paix, semble aussi une certitude de discret asservissement. L'examen plein de tact que fait de ces points de vue le collaborateur du *Monde Slave* l'amène à conclure que la politique polonaise de la France est « tissée non pas de sympathies vaines, mais de graves nécessités ».

En résumé, un article de forme agréable et impeccable, dont le

fonds, qui touche aux préoccupations les plus graves, ouvre pour l'esprit du politique et du citoyen français le champ des plus utiles et des plus fécondes réflexions.

HENRI DE MONTFORT.

REVUE DE LA PRESSE FRANÇAISE

PAX GERMANICA.

Le jour où paraîtront ces lignes, — le 1^{er} décembre 1925, — le Gouvernement de Sa Majesté Britannique et la municipalité de Londres recevront les ministres alliés et allemands venus sur les bords de la Tamise poser la première pierre des Etats-Unis d'Europe.

C'est bien cette signification que donne M. Chamberlain à la signature définitive du pacte rhénan et des traités d'arbitrage, élaborés et paraphés à Locarno et ratifiés depuis par les parlements respectifs des Etats contractants.

L'opinion publique en France a suivi avec attention les événements qui se sont déroulés en Allemagne, depuis le retour de Locarno à Berlin des pèlerins germaniques. Écoutons ce que disent à ce sujet les organes de la presse française qui ont pris l'habitude de surveiller d'un œil attentif les manifestations de la politique intérieure du Reich. Le *Temps* (16-11-25), tout en rendant justice aux efforts de MM. Luther et Stresemann, croit de son devoir de poser nettement et loyalement cette question :

L'esprit de Locarno — c'est-à-dire l'esprit de réconciliation et de paix — existe-t-il dès à présent en Allemagne ? S'y affirme-t-il déjà avec suffisamment de vigueur pour que l'on n'ait plus de mauvaise surprise à redouter ?

On voudrait le croire, dit notre confrère, mais les Allemands rendent difficile par leur attitude une foi trop absolue dans une réconciliation définitive. Le traité de Locarno ne vaudra que ce que vaudra l'esprit dans lequel toutes les puissances signataires seront décidées à le respecter et à l'exécuter. Tout dépendra, en fin de compte, de l'atmosphère dans laquelle évoluera désormais la politique européenne. Or, à ce point de vue, malgré les louables efforts du chancelier, de M. Stresemann et des partis républicains qui les soutiennent, le courant en faveur de la politique de paix ne se dessine pas encore avec toute la netteté désirable de l'autre côté du Rhin. Même si l'on fait abstraction des éléments nationalistes et racistes, on observe que les masses allemandes sont trop portées à ne voir dans le grand changement envisagé pour la politique européenne qu'un marché avantageux que les circonstances imposent au Reich, sans que celui-ci doive engager définitivement l'avenir.

Notre ami S. de Givet rappelle, dans *l'Eclair* (18-11-25), les paroles prononcées dernièrement par M. Wirth, au sujet de la future politique européenne de l'Allemagne :

Wirth — ce bon M. Wirth — lui-même, ne disait-il pas dans son discours d'avant-hier :

« Le Reich ne doit pas jouer un rôle purement passif, mais travailler avec la S. D. N. au relèvement de toute l'Europe. Les délégués allemands ne doivent plus être à Genève des serviteurs obéissants, ni en tout cas des valets. »

Il n'est pas besoin d'être bien grand clerc pour lire entre ces lignes. L'Allemagne compte parler haut à Genève et reconstruire l'Europe à sa façon. C'est l'utilisation des armes juridiques.

Dans le même journal (*Eclair*, 19-11-25), Emile Buré, très pessimiste, dit :

Lord d'Abernon peut quitter Berlin à présent. Son rêve s'est matérialisé. L'Allemagne de nouveau défie le monde. Que nos ministres traitent bien vite avec elle coûte que coûte ou elle leur réservera de pénibles surprises.

M. Louis Ripault, dans le *Radical* (22-11-25), parle de la campagne des nationalistes allemands contre MM. Luther et Stresemann, sans la prendre trop au sérieux. Les accords de Locarno, dit notre confrère, correspondent à ce que la majorité de l'opinion allemande en attend, à ce point que les nationalistes eux-mêmes examinent déjà comment ces accords pacifiques pourraient servir à leurs fins guerrières. Déjà, ils croient pouvoir, par eux, réduire la France à merci en obtenant qu'elle fût rapidement et complètement désarmée...

En attendant, le cabinet Luthier-Stresemann peut montrer que les accords de Locarno ont déjà été d'un heureux résultat, puisque l'évacuation de la zone de Cologne commencera le 1^{er} décembre.

M. Louis Ripault continue en ces termes :

Au moment même où le gouvernement de MM. Luther-Stresemann se rendait à Locarno, la question de l'évacuation de Cologne était posée et la Wilhelmstrasse ne cachait nullement son désir de lier à la conclusion d'un pacte de garantie l'évacuation de la zone de Cologne.

Très sagement, les gouvernements français et anglais ne se sont pas prêtés à ce marchandage préliminaire.

Ils ont réservé cet argument pour le cours de leurs conversations.

Mais, au résultat final, cela revient à peu près au même.

Nous voulons dire par là que nous avons comme l'impression que les alliés se sont un peu pressés pour annoncer l'évacuation de la zone de Cologne puisque, ostensiblement, ils avaient fait connaître que cette évacuation suivrait immédiatement la constatation que les clauses du traité de Versailles avaient bien été observées.

Or, la conférence des ambassadeurs a constaté que si le Reich qui s'était mis en règle sur un certain nombre de points, il en restait une vingtaine d'autres où satisfaction n'était pas encore donnée, notamment la réduction des

effectifs de la police à 150.000 hommes, la suppression de l'instruction militaire, l'organisation du grand état-major, l'organisation du réseau ferré, les fabrications illicites de matériel de guerre.

Ce ne sont pas de minces questions. Le gouvernement du Reich a promis de s'exécuter. Mais il a demandé des délais.

Ces délais ne doivent pas être utilisés pour endormir la commission de contrôle.

Les accords de Locarno, nous le répétons, supposent la bonne foi.

L'évacuation de Cologne souligne la nôtre et signifie, bien que depuis cinq années nous n'y ayons guère été encouragés, notre confiance dans la parole donnée.

En jetant un coup d'œil rétrospectif sur le chemin parcouru depuis le traité de Versailles, la *Liberté* (18-11-25) fait remarquer :

Une chose manquait tout de même à l'Allemagne : c'était la considération. L'Allemagne est réhabilitée depuis Locarno. Elle est rentrée comme une égale dans le concert des puissances. Les bureaux de « propagande » qui, à Paris et ailleurs, portaient aux quatre coins du monde les récits de ses crimes et les témoignages de sa barbarie travaillent maintenant à répandre l'esprit de Locarno et à annoncer la bonne nouvelle de la réconciliation.

Dans l'*Action Française* (20-11-25), Jacques Bainville tire les conséquences logiques de notre réconciliation avec l'Allemagne :

La plus grande faiblesse du système, c'est que la confiance ne peut pas être complète. M. Briand se voit obligé de garder tout de même un minimum de contrôle, un minimum de gages, un minimum de garanties pour l'exécution du traité de Versailles. La zone de Cologne est évacuée. Celle de Coblenz et celle de Mayence ne le sont pas. L'occupation de ces deux zones est « allégée ». Telle quelle, elle est encore un signe de méfiance pour les Allemands. Il faudra aller jusqu'au bout de la « réconciliation », et ce bout ne se conçoit pas parce que les Allemands auront toujours quelque chose à demander. Ou bien on se retrouvera avec l'Allemagne au même point qu'avant, à cette différence près que notre position sera moins forte.

LE NOUVEAU MINISTÈRE POLONAIS.

Les principaux organes de la presse française, depuis le *Journal des Débats* jusqu'à l'*Ere Nouvelle*, ont accueilli avec une réelle sympathie le nouveau cabinet de Varsovie, grand ministère d'union nationale constitué sous la présidence du comte Alexandre Skrzynski, qui y conserve, bien entendu, le portefeuille des Affaires Étrangères.

Il serait superflu de rappeler aux lecteurs de *la Pologne*, les services rendus à la paix européenne et aux relations franco-polonaises par l'éminent homme d'Etat. Il est toutefois de notre devoir de citer, à titre documentaire, ces lignes substantielles extraites d'un article consacré au nouveau président du conseil polonais par le journal le *Temps* (22-11-25).

Le comte Skrzynski a acquis au cours de ces deux dernières années une autorité personnelle considérable par les succès qu'il a remportés sur le

terrain diplomatique. Il était la seule personnalité peut-être en mesure de réaliser l'union sacrée à l'heure où la nation doit se défendre contre le grave péril qui la menace. Il a donc formé une combinaison de large coalition nationale, allant des groupes de droite jusqu'au groupe socialiste inclusivement, de telle sorte que tous les partis nationaux assumeront également leurs responsabilités dans la politique d'assainissement financier et économique qu'il s'agit de poursuivre demain. La Pologne fait ainsi preuve de sagesse en donnant toute sa confiance pour opérer le redressement nécessaire à l'intérieur à l'homme d'Etat qui a su inspirer confiance à l'extérieur par sa politique à la fois ferme et prudente. Cette grande coalition est, en tout cas, un indice de la volonté du peuple polonais unanime de faire face avec le même courage au péril financier et économique qu'il a fait face jusqu'ici à toute menace à sa sécurité.

A l'aube d'une nouvelle politique européenne, dont l'œuvre de Locarno est le prologue, il est particulièrement heureux pour la Pologne d'avoir à la tête de son gouvernement un homme de la valeur du comte Skrzynski; un diplomate qui a fait ses preuves et qui ne sera pas pris au dépourvu par les intrigues de la Wilhelmstrasse....

Victor JOZE.

REVUE DE LA PRESSE POLONAISE

LE CABINET SKRZYNSKI.

C'est avec une grande satisfaction que la presse polonaise accueille le cabinet Skrzynski. Des réserves sérieuses nous n'en trouvons que dans la *Warszawianka* (chrétien national), où son directeur, le député Stanislas Stronski, exhale son mécontentement du fait que, sur l'intervention du Maréchal Pilsudski, le général Sikorski ne fasse pas partie du nouveau gouvernement.

A l'origine de ce gouvernement — écrit-il — il y a donc un péché originel. Ce péché c'est la faiblesse qu'on a témoignée envers les intrigues souterraines qui nous reviennent. Le gouvernement, s'il ne veut pas mourir de ce mal, doit être vigilant... Ses efforts dans le domaine économique et financier n'iront pas non plus tout seuls étant donné sa composition.

Le commentaire du sénateur Boleslas Koskowski, rédacteur politique au *Kurjer Warszawski* (conservateur modéré), contient, lui aussi, quelques réserves, mais d'un autre genre :

Il n'y a chez nous personne — dit-il — qui ne souhaiterait au nouveau gouvernement une existence longue, brillante et féconde. Mais les souhaits et la confiance cela fait deux. Nous sommes encore assez loin du jour où la foule reconnaissante détellera les voitures de MM. les Ministres pour les conduire au Capitole. En attendant, qu'ils n'oublient pas que la Roche Tarpéenne est tout près... Quand verrons-nous la confiance reparaitre ? Lors-

que les saines et constantes lois économiques ne seront plus méconnues, lorsque le monde des affaires verra que le gouvernement s'en inspire dans sa politique.

Dans la *Gazeta Poranna Warszawska* (national-démocrate) nous lisons :

C'est avec une profonde satisfaction qu'il faut constater le fait que les partis du *Sejm*, ayant compris le sérieux de la situation, ont fait un effort couronné de succès... Non seulement nous avons un gouvernement mais encore le prestige du *Sejm* devant l'opinion est sauvé... Pour que le gouvernement de coalition se maintienne, il doit avoir un programme positif et il doit suivre une politique énergique. Le cabinet doit élaborer son programme dans le calme. L'opinion publique lui accordera un crédit suffisant pour cela.

M. Georges Drobnik ajoute dans *Kurjer Poznanski* (national-démocrate) :

La situation exige impérieusement qu'on laisse de côté les disputes doctrinales et l'entêtement des partis. Qu'on cesse de regarder vers les circonscriptions électorales...

Dans la *Rzeczpospolita* (organe de M. Korfanty), M. Adam Nowicki exprime ainsi son sentiment :

Le bon sens a triomphé. Il nous fallait un gouvernement parlementaire. Nous l'avons. Un gouvernement parlementaire seul, appuyé fortement sur les partis politiques, peut réaliser d'urgence toutes les réformes nécessaires pour prévenir les malheurs que M. Ladislas Grabski a attirés sur la Pologne. Il est très heureux qu'à la tête du nouveau gouvernement se trouve M. Skrzynski que tous les cabinets européens connaissent pour son habileté, qui est grande, et pour son attachement profond à la politique de paix.

L'*Echo Warszawskie* (populiste modéré) publie un article de son directeur, M. Ladislas Wloch, où nous lisons :

Le capital étranger ne viendrait pas en Pologne si la politique de notre pays n'était pas imbue de l'idée de la paix et de la conciliation. Notre premier ministre, M. Alexandre Skrzynski, apporte au monde entier la garantie qu'il en sera ainsi.

M. Ignace Rosner, directeur du *Kurjer Polski* (libéral), souligne combien étaient grandes les difficultés qu'avait à vaincre le nouveau Président du Conseil polonais :

M. Skrzynski — écrit-il — a pu réaliser sa conception du gouvernement. Il a triomphé là où échoua M. Rataj qui, cependant, comme Maréchal du *Sejm*, connaissait bien son terrain. Tout cela donne la mesure de l'homme qui dans un moment critique a pris la barre du gouvernement. Le pays connaissait M. Skrzynski comme son premier et véritable ministre des affaires étrangères. Depuis un an notre opinion publique s'est habituée de voir en lui un des diplomates faisant partie de ce directoire spirituel qui dirige la politique européenne. Depuis une semaine nous avons vu

M. Skrzynski devenir facteur dirigeant dans la politique intérieure de son pays ; nous avons vu comme il savait garder, élargir et renforcer une position conquise. Il faut regarder loin dans le passé de l'Europe pour trouver une analogie au développement aussi extraordinaire d'une personnalité politique.

L'Ilustrowany Kuryer Codzienny, de Cracovie (journal d'information ayant le plus fort tirage en Pologne), écrit :

M. Skrzynski a su remporter dans le domaine de la politique extérieure toute une série de brillants succès. De tout cœur nous lui souhaitons — et aussi à la Pologne ! — qu'il fasse autant dans le domaine des affaires intérieures.

Dans le *Kurjer Poranny* (radical), M. Casimir Erenberg, son rédacteur politique, constate :

La création d'un cabinet parlementaire avec M. Skrzynski en tête doit être accueillie avec le sentiment d'un grand soulagement. Ce qui pendant une semaine de vaines dissertations paraissait irréalisable est devenu subitement une réalité. Nous ne savons pas si c'est un « cabinet de l'aurore » (il a été constitué vers 4 heures du matin), comme disent les uns, ou un « cabinet de concorde politique et sociale », comme veulent les autres. C'est en tout cas un *cabinet de sauvetage*. M. Skrzynski a réussi à réaliser un « accord de Locarno » à l'intérieur. Son gouvernement s'appuie sur une grande majorité, donc c'est un gouvernement fort. Les gouvernements de ce genre inspirent confiance à l'étranger.

Quant à l'organe socialiste, le *Robotnik*, il n'a pas jusqu'ici consacré d'éditorial à l'événement. Il s'est contenté de publier la nouvelle et de reproduire l'ordre du jour du club parlementaire socialiste, approuvant la présence de ses représentants au gouvernement.

C. Sm.

L'ART POLONAIS A PARIS

PETITES EXPOSITIONS

M. B. Biégas chez A. Seligman, M. E. Zak chez Devambe, M. R. Kramsztyk chez Druet, Mlle Z. Fedorowicz au Sacre du Printemps.

Sculpteur connu, M. B. Biegas ne délaisse pas non plus les pinceaux. La série de ses tableaux chez Seligman conçue sur une idée grave et émue nous transporte dans le domaine du rêve. Sur un fond sombre ou noir se détachent à peine des palais fantômes, des groupes d'arbres étranges, ou quelques figures mythologiques qui attirent l'œil par leurs taches lumineuses très suggestives. Pour M. Biegas la nature vit en une communion fraternelle avec l'homme et ses œuvres. Le monde visible est transposé ici dans une suite de symboles mystiques qui prennent racine au cœur de l'art.

tiste. Est-ce de l'Égypte que lui est venue cette conception curieuse de palais stylisés en silhouettes monumentales ? Peut-être. En tout cas elle a singulièrement changé en route, perdant complètement la rigidité hiératique des effigies pharaoniques. Une atmosphère de rêve et d'émotion intime enveloppe ces tableaux empreints d'une sincérité d'expression vraiment touchante. Ajoutons que la netteté de leur dessin et de leur composition contribue beaucoup à faire ressortir ses effets lumineux très ingénus.

Depuis longtemps déjà nous rencontrions *M. E. Zak* parmi ceux qui lassés de procédés naturalistes ou impressionnistes, s'attachaient à créer des formes nouvelles. Il possède à fond le métier. C'est en pleine connaissance de cause qu'il avait renoncé à poursuivre l'étude du plein air et du modèle. Absorbé par la hantise de son rêve il se soucie peu de détails anatomiques, de volumes exacts ou d'effets de lumière puisés à la féerie de l'atmosphère. Il ne s'y intéresse qu'en tant qu'éléments émotifs du sujet qu'il recrée à sa guise afin d'exprimer le plus fidèlement possible sa conception synthétique. Son œuvre est construite tout entière d'après les lois d'un rythme intérieur particulier. C'est comme de la musique picturale dont les couleurs forment des mesures et le dessin — des phrases harmonieuses. *M. E. Zak* évite des tournures brusques, des tonalités violentes. Le charme persistant et fugace d'un clair de lune romantique caractérise sa peinture qui n'a rien d'ailleurs de cette mièvrerie douceureuse où il serait si facile de glisser. On pourrait la définir comme une sorte d'idéalisme rythmique si toute définition ne péchait ici par sa base devant la multiplicité d'un art et d'une âme.

M. R. Kramsztyk a cherché surtout à fixer la beauté rude et harmonieuse du paysage méditerranéen. La mer s'étire avec volupté, autour de rivages accidentés et riants surmontés de vieilles villes pittoresques. Le chant triomphal du soleil enveloppe et pétrit amoureusement la terre et la mer. Les toiles de *M. Kramsztyk* débordent de cette lumière chaude et vibrante. Ses paysages sont d'un Midi vrai et non pas de celui d'Opéra.

On pourrait reprocher à son vigoureux portrait d'un soldat noir une immobilité excessive que nous voudrions plus vivante et humaine. Et à l'opposé du portrait précédent nous sourions à un fruit de grandes villes doux et quelque peu maniéré en la personne d'une fillette nue qui taquine avec un morceau de sucre la patience suppliante de son toutou.

La peinture de *Mlle Z. Fedorowicz* (tch!) nous frappe par son effort continu dans la recherche d'une voie personnelle loin de toute routine. Elle s'est imposé volontairement une discipline sévère. En vain on y chercherait des traces de sensiblerie féminine, de sensualisme impressionniste ou naturaliste. Son rêve c'est de distiller à travers sa vision d'artiste les lignes typiques et essentielles de la nature en tant que dessin, volume, coloris ou mouvement. Avec une austérité remarquable elle réduit, simplifie la magie de la lumière, les mille détails accidentels de la forme plastique

des objets. Mais si dans ses tableaux plus anciens, Mlle Fedorowicz ne recule pas devant le sectionnement et la décomposition de son sujet à la manière cubiste — elle restera plus tard dans la limite d'une synthèse personnelle mais s'appuyant sur les données de la réalité. L'économie suggestive dans le modèle d'un portrait, d'un bouquet, d'une nature morte, ne l'empêche pas d'en souligner les traits expressifs, la coloration simple et intense, les valeurs plastiques accusées avec mesure. Le problème du mouvement passionne particulièrement notre artiste. Négligeant totalement la fidélité illusoire d'un instantané, elle s'efforce de dégager les battements d'un rythme élémentaire, universel du mouvement (danseuses). Loin de nous l'idée de taxer Mlle Fedorowicz d'intellectualisme outrancier, néfaste dans une réalisation artistique. Elle garde le sentiment de la mesure et aime la couleur. L'émotion continue mais vraie anime son œuvre d'une vie rude et virile (paysages, fleurs, natures mortes) qui la préserve des excès intellectua-listes où a sombré le cubisme.

En somme une exposition intéressante et pleine de promesses.

Edouard WORONIECKI.

INFORMATIONS DIVERSES

Le 11 novembre 1925, l'Union des Associations Polonaises à Varsovie a organisé à la salle de la Société « Resursa Obywatelska », la commémoration solennelle du septième anniversaire de l'armistice et de la libération du territoire polonais.

Un grand portrait du maréchal Foch décoré aux couleurs françaises, et trois drapeaux d'Angleterre, de France et Pologne (puisqu'il est maréchal de ces trois pays), ornaient la salle où avaient pris place les Représentants des puissances alliées, des Sénateurs. Députés, Généraux, Attachés militaires Etrangers, ainsi qu'un très nombreux public.

Après l'hymne polonais, exécuté par la Société de chant (choral) « Harfa » (deux fois distinguée à des concours internationaux de chant par deux premiers prix), le comte Adam Zamoyski, s'adressant à l'assistance, prononça une très belle allocution.

M. Ignace Szebeko, député, souligna avec éloquence l'importance du 11 novembre 1918 pour la Pologne. Madame Eline Peplowska parla du triomphe du droit et de la justice; M. le Prof. Etienne Dabrowski, de la victoire, de l'état économique actuel, de la sécurité et l'intangibilité des frontières, de l'alliance Franco-Polonaise.

*
**

Par décret rendu sur la proposition du ministre des Affaires Etrangères, le Président de la République vient de nommer chevalier de

l'Ordre National de la Légion d'honneur M. Casimir Smogorzewski, citoyen polonais, ancien directeur politique de la *Rzeczpospolita*, actuellement correspondant parisien du *Kurjer Polski* (Varsovie), d'*Ilustrowany Kurjer Codzienny* (Cracovie) et rédacteur au *Journal des Débats*.

Nous adressons à notre ami et collaborateur nos bien cordiales félicitations.

*
**

On s'est demandé si l'enregistrement des obligations de l'emprunt 4 1/2 1903 de la Ville de Varsovie, tel qu'il vient d'être prescrit par l'arrêté polonais du 20 juillet dernier (voir *la Pologne* du 1^{er} novembre 1925, page 774) implique pour les porteurs français acceptation des bases générales de valorisation indiquées par le décret du 31 décembre 1924. La Ville de Varsovie vient d'informer l'Association Nationale que cet enregistrement n'implique en aucune façon une adhésion de cet ordre et que les deux opérations restent distinctes.

Nous rappelons que cet enregistrement devait être effectué, à l'étranger, dans les consulats de Pologne, avant le 1^{er} décembre 1925.

*
**

Le 11 novembre 1925, en présence des autorités françaises et de nombreuses personnalités, M. Tadée Nieduszynski, consul de Pologne à Marseille, a remis solennellement les insignes de l'ordre national polonais « *Polonia restituta* » au général de Tournadre.

Dans l'allocution qu'il a prononcée au cours de cette cérémonie, M. Tadée Nieduszynski a dit au général de Tournadre : « Vous êtes devenu dans notre vieille cité provençale l'aimant puissant de toutes les bonnes volontés, de tous les sentiments spontanés d'amitié pour la Pologne. Brillamment secondé par vos excellents collaborateurs, vous avez su attirer vers vous tous ces précieux éléments et leur donner une direction nette et décidée. Vous avez été le ciment de cette amitié qui, dans chaque cœur provençal, ne demandait qu'à se réveiller. »

Le nouveau dignitaire remercia en termes émus le consul de Pologne.

*
**

Le *Messageur polonais* vient de publier la note suivante :

L'École des Batignolles, comme l'on sait, est une des plus anciennes institutions de l'émigration polonaise à Paris. Fondée en 1844, elle a donné l'instruction à de nombreuses générations d'émigrés polonais en France pendant plus de 70 années, notamment jusqu'à la déclaration de la grande guerre. Il est évident que, dès la reconstruction de l'Etat polonais, l'école des Batignolles ne pouvait conserver la même raison d'être et que son rôle a dû changer. Le Comité protecteur de cette institution l'a transformée en un établissement devant, avant tout, assurer un logis à très bon marché aux étudiants polonais nécessiteux à Paris.

Cette institution possède un capital de 350.000 francs dont les intérêts suffisent à peine à la conservation de l'édifice. Tout dernièrement, le Comité

protecteur de l'école a offert toute la propriété mobilière et immobilière de cette école au gouvernement polonais. Nous apprenons que le Ministère de l'Instruction publique polonais a décidé de transformer l'école des Batignolles en un établissement où seraient logés et nourris les étudiants polonais, titulaires de bourses, se rendant en France pour compléter leurs études.

C'est M. Sigismond Zaleski, professeur de l'Institut des Etudes Slaves à Paris, et délégué du Ministère de l'Instruction publique polonais, qui est arrivé à Varsovie pour régler avec ce ministère la question de la transformation de l'école des Batignolles.

*
**

Le grand écrivain polonais Stéfan Zeromski vient de mourir : c'est un immense deuil pour les lettres polonaises.

Nous publierons prochainement, sur l'œuvre de Stéfan Zeromski, une étude de notre ami et collaborateur Henri Grappin.

*
**

M^e Jean-Paul Palewski, docteur en droit, diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Internationales, avocat à la Cour d'Appel de Paris, président de l'Union des Anciens Combattants Polonais en France, a publié, en une brochure de 22 pages, le texte de l'étude juridique, dont il a donné communication, le 14 octobre 1925, à la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris (*La question des dommages ou préjudices causés aux biens, droits et intérêts des ressortissants des puissances alliées ou associées dans les territoires envahis ou occupés par les Allemands pendant la Guerre 1914-1918 et l'interprétation du Traité de Versailles par les tribunaux arbitraux mixtes* — Extrait du *Journal de Droit International* — Paris, Marchal et Billard, 27, place Dauphine).

*
**

Le Conseil d'Administration de l'Association France-Pologne s'est réuni le mercredi 25 novembre 1925, sous la présidence de M. J. Noulens, ambassadeur de France.

L'ordre du jour comportait les questions suivantes : Constitution du Comité d'Honneur du Monument Mickiewicz; Préparation de l'Assemblée générale.

*
**

La Société Polonaise des Amis du Livre, dont le siège social est à Paris, 6, quai d'Orléans, vient de publier le texte de ses statuts et la liste de ses membres en une élégante plaquette, qui a été établie avec le même soin artistique que les *Pastoralki Tytusa Czyzewskiego*, éditée par la même Association au cours de la présente année.

*
**

A l'occasion du jubilé de la Société de Crédit foncier à Varsovie, M. Wladislas Glinka, président du Comité, est nommé commandeur de l'ordre national de la Légion d'honneur; M. Auguste Poplawski, président de la direction centrale, officier; MM. Adam Lu-

niewski, Hippolyte Wasowicz, Stanislas Godlewski, André Walchnowski, Kasimir Skarzynski, Louis Bryndza-Nacki, vice-présidents et membres du comité, et de la direction centrale, chevaliers.

D'autre part, la cravate de commandeur de l'ordre du Mérite agricole est conférée à M. Jean Zaluski, ancien président de la direction centrale ; MM. Henri Ciechowski, Auguste Jenislawski et Wladislas Bolechowski, conseillers du comité et de la direction centrale, sont également nommés dans l'ordre du Mérite agricole.

*
**

Le 1^{er} décembre 1925, à l'Institut d'Etudes Slaves, rue Michelet, à 9 heures du soir, aura lieu une séance solennelle, destinée à commémorer le souvenir du grand écrivain polonais Stéfan Zeromski ; au cours de cette cérémonie, qui sera présidée par S. Exc. M. Alfred de Chlapowski, ambassadeur de Pologne en France, M. Z.-L. Zaleski fera une communication sur l'œuvre de Stéfan Zeromski.

*
**

Sous le patronage de S. Exc. M. Alfred de Chlapowski, ambassadeur de Pologne en France, le professeur Halecki, de l'Université de Varsovie, parlera de « la Pologne ancienne et moderne », à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales, 16, rue de la Sorbonne, le 2 décembre 1925, à 5 h. 30.

*
**

Dans sa séance du 20 novembre 1925, le groupe parlementaire des Amis de la Pologne a adopté la motion suivante :

Le Groupe parlementaire des Amis de la Pologne réuni sous la Présidence de M. Louis Marin, après avoir examiné les accords de Locano, affirme de plus en plus que l'alliance de la Pologne et de la France est la base fondamentale de la paix de l'Europe et de la sécurité des deux pays.

*
**

Une « Association Franco-Polonaise de Lyon et du Sud-Est » vient d'être fondée ; le siège social est installé 28, rue de la République, à Lyon.

Nous donnons ci-après la composition du bureau et la liste des membres fondateurs de ce groupement, qui se trouvera en liaison permanente avec l'Association France-Pologne et la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris.

Présidents d'Honneur : M. le Préfet du Rhône, M. le Maire de Lyon, M. le Président de la Chambre de Commerce, M. le Consul de Pologne.

BUREAU : *Président* : M. Antoine Salles, Avocat, chevalier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre Polonia Restituta.

Vice-Présidents : M. le Professeur Lépine, Doyen de la Faculté de Médecine, Chevalier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre Polonia Restituta ; M. Lucien Mizgier, Conseiller du Commerce Extérieur, Industriel.

Secrétaire Général : M. Moro, Secrétaire Général de l'Association Lyonnaise des Relations Extérieures.

Secrétaire Adjoint : M. Bansillon, Sous-Directeur de l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole.

Trésoriers : M. Charles Guérin, Banquier; M. Ariste Potton, Marchand de Soies.

Membres Adjoints : M. Touzot, Secrétaire Général de la Foire de Lyon; M. de la Condamine, Directeur de l'Agence Régionale de l'Office National du Commerce Extérieur.

Membres Fondateurs : MM. Jean Appleton, Professeur à la Faculté de Droit; Auloge-Duvivier, Représentant le Corps Consulaire à Lyon; Aimé Bernard, Directeur de l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole; Henry Bertrand, Industriel; Jean Buffaud, Conseiller du Commerce Extérieur, Industriel; Charles Cabaud, Conseiller du Commerce Extérieur; Carre, Professeur à la Faculté de Droit, Président de l'Alliance Française; A. Celle, Président de l'Union des Chambres Syndicales Lyonnaises; Couibes, Vice-Président de la Chambre de Commerce de l'Ain; Paul Courmont, Professeur à la Faculté de Médecine; G. Deval, Vice-Président de l'Union des Marchands de Soies; G. Dignonnet, Président du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture; H. Dumenge, Administrateur des Hospices de Lyon; P. Etienne, Membre de la Chambre de Commerce; Et. Fougère, Président de l'Association Nationale d'Expansion Economique; Edmond Gillet, Industriel; Grand-Clément, Président de la Chambre Syndicale des Marchands de Bois; P. Gueneau, Vice-Président de la Chambre de Commerce de Lyon; Jossierand, Doyen de la Faculté de Droit; E. Lambert, Professeur à la Faculté de Droit; A. Lignon, Président de la Société de la Foire de Lyon; Louis Lumière, Membre de l'Institut; Meunier, Professeur à la Faculté des Sciences; Henry Morel-Journal, Président de l'Union des Marchands de Soies; P. Niogret, Vice-Président de la Chambre de Commerce de Lyon; A. Offret, Professeur à la Faculté des Sciences; Pellissier, Vice-Président de la Chambre Syndicale des Fabricants de Soieries; P. Platet, Administrateur des Houillères de Dombrowa; Marius Porte, Président du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur; G. Silvestre, Vice-Président de l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole; A. Thiers, Président du Syndicat des Commerçants et Détaillants de Lyon; Louis Tixier, Professeur à la Faculté de Médecine; Pierre Villard, Président des Amis de l'Université; Baron J. de Watteville, Président de la Société d'Economie Politique de Lyon; Edmond Weitz, Président de la Chambre Syndicale de la Métallurgie.

*
**

Nous avons appris avec un profond regret le décès de Mlle Zabiello, à laquelle on doit de nombreuses traductions d'œuvres polonaises en langue française.

Le Directeur-Gérant : A. MERLOT.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

RUE GODOT-DE-MAUROY — PARIS (9^e) — Tél. : Louvre 11-83

MEMBRES DONATEURS

- BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin, Paris.
BANQUE FRANCO-POLONAISE, 41, avenue de l'Opéra, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET ITALIENNE DES HOUILLÈRES DE DOMBROWA, 3, rue de l'Arbre-Sec, à Lyon.
Sté Gle de CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 66, rue de la Victoire, Paris.
MM. Worms et Cie ARMATEURS, 43 et 45, boulevard Haussmann, Paris.

MEMBRES FONDATEURS

- AIR-EXPORT, comptoir international, industriel et commercial, aviation, automobile, électricité, 25, rue des Buttes-Montmartre et 24, rue Edouard-Vaillant, Saint-Ouen (Seine).
BANK PRZEMYSŁOWCÓW W POZNANIU (BANQUE DES INDUSTRIELS DE POZNAŃ), 86, rue Esquermoise, Lille (Nord).
BANK ZWĄZKU SPÓŁEK ZAROBKOWYCH (BANQUE DE L'UNION DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES de Poznań Pologne), Succursale de Paris, 82, rue Saint-Lazare, Paris.
BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, 7, rue Chauchat Paris.
BANQUE DES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE, 12, rue de Castiglione, Paris.
BANQUE DES PAYS DU NORD, 28 bis, avenue de l'Opéra, Paris.
SOCIÉTÉ ANONYME DES AUTOMOBILES M. BERLIET, 239, avenue Berthelot, Lyon.
COMITÉ CENTRAL DES HOUILLÈRES DE FRANCE, 35, rue Saint-Dominique, Paris.
COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS, 42, rue du Louvre, Paris.
COMPAGNIE FRANCO-POLONAISE DES PÉTROLES, 55, rue d'Amsterdam, Paris.
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE NAVIGATION AÉRIENNE, 22, rue des Pyramides, Paris.
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE, 14, rue Bergère, Paris.
CRÉDIT LYONNAIS, 19, boulevard des Italiens, Paris.
M. Arthur GADZINSKI, négociant en plumes brutes, 9, rue Mazagran, Paris.
MM. St. GRABIANOWSKI et Cie, Ingénieurs-Conseil, Ul. Pocztowa 16, à Katowice (Pologne).
COMTE LADISLAS JEZERSKI, Banquier, 9, rue Boudreau, Paris.
LIBRAIRIE HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.
M. Boguslaw HERSE (Grands Magasins de Nouveautés), 150, Marszalkowska, à Varsovie (Pologne).
SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS HOTCHKISS et Cie, fabricant de matériel de guerre, voitures automobiles, etc., 6, route de Gonesse, à Saint-Denis et 60 à 66, quai Michelet à Levallois-Perret (Seine).
SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES ET ACIÉRIES DE HUTA-BANKOWA, 91, rue Saint-Lazare, Paris.
M. Michel KLEINADEL, Négociant, 46, rue Boursault, Paris.
M. Ladislas KONE, Directeur de la Banque russe du Commerce et de l'Industrie, 11 bis, rue Scribe, Paris.
M. Pierre LAGUONIE, Directeur des Grands Magasins du *Printemps*, 64, boul. Haussmann, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION (M. Paul Neveu, directeur de la Succursale), 71, rue de Rennes, Paris.
M. Ladis Lewkowicz, Maison L. Ladis, Imperméables « Sidal », 2, faubourg Poissonnière, Paris.
M. MOTTI, Directeur de l'Imprimerie de Vaugirard, 152, rue de Vaugirard, Paris.
OMNIUM DES GAZ ET PÉTROLES, 89, boulevard Haussmann, Paris.
Madame PAQUIN, Présidente d'honneur de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne, 78, rue de l'Université, Paris.
SOCIÉTÉ DES PÉTROLES DE DABROWA, SIÈGE SOCIAL : 34, rue Faidherbe, Lille; SIÈGE ADMINISTRATIF, 9, rue Scribe, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PÉTROLES « PREMIER » (industrie, commerce et transport des huiles minérales, du pétrole et de leurs dérivés), 30, rue de Grammont, Paris.
POLSKIE KOPALNIE SKARBOWE NA GÓRNYM ŚLĄSKU. Spółka Dzierzawna. Spółka Akcyjna w Katowicach. (SOCIÉTÉ FERMIERE DES MINES FISCALES DE L'ÉTAT POLONAIS EN HAUTE-SILÉSIE, Société anonyme à Katowice), Krolewska Huta, Rynek 13 (Pologne).
Prince PONIATOWSKI, 41, rue Saint-Dominique, Paris.
Établissements POULENC FRÈRES, Produits Chimiques, 92, rue Visille-du-Temple, Paris.
MM SCHNEIDER et Cie, Maîtres de Forges, 42, rue d'Anjou, Paris.
M Joseph SLUBICKI, Brillants et perles fines, 10, rue Edouard-VII, Paris.
SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DES BATIGNOLLES, 11, rue d'Argenson, Paris.
SOCIÉTÉ DES COMPTOIRS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION (Cimex) (ancien Comptoir Industriel et Commercial Franco-Polonais), 52, boulevard Haussmann, Paris.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANSPORTS GONDRAND FRÈRES, 22, rue de la Douane et 15, rue Ambroise-Thomas, Paris.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTREPRISES, 56, faubourg Saint-Honoré, Paris.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 29 boulevard Haussmann, Paris.

SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES DE FABRICATION DE TUBES ET DES FORGES DE SOSNOWICE, 24, boulevard des Capucines, Paris.

M. Kasimir SOSNOWSKI, Directeur de la Société de Laval, délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, 85, rue de la Victoire, Paris.

COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS THOMSON-HOUSTON, 173, boulevard Haussmann, Paris.

TANNERIES DE FRANCE, Fabriques de cuir, Strasbourg-Lingolsheim (Maison de Paris : 21, rue de la Fontaine-a-Roi).

Maurice TILLIER, Directeur Général de la Compagnie Générale Transatlantique, 6, rue Auber, Paris.

L'UNION EUROPÉENNE INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE, 16, boulevard Malesherbes, Paris.

MEMBRES SOCIÉTAIRES

MM. Mieczyslaw AU, Directeur de la Succursale de Paris de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives (Bank Związku Spółek Zarobkowych) de Poznan, Pologne, 82, rue Saint-Lazare, Paris.

le Directeur de la BANQUE FONCIÈRE (BANK ZIEMANSKI), 1, rue Kredytowa, Varsovie.

le Directeur de la BANQUE NATIONALE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR, 33, rue La Boétie, Paris.

Charles BLUM (Automobiles industriels Latil), Vice-Président de la Chambre Syndicale de la Motoculture, 8, quai Galliéni, Suresnes (Seine).

L. BOREL, commissionnaire en marchandises, 83, rue Lafayette, Paris.

Salézy BORNSTEIN, Administrateur de la Société des Établissements Tencé, 2, rue Grétry, Paris.

DE BROUSSE, Transports Internationaux, Agence Maritime, 55, rue de Lyon, Paris.

L. J. BUHR, Commerce de bois en gros, 21, rue Bartholdi, Colmar.

Vincent BYSTRANOWSKI, Inspecteur de la Société « Linotype », 153, boulevard Saint-Germain, Paris.

Camille CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne, Directeur de l'Institut de Chimie Appliquée, 83, rue Denfert-Rochereau, Paris.

le Directeur des Établissements CHATELAIN (Urodonal, Jubol, Globéol, etc...), 2 et 2 bis, rue de Valenciennes, Paris.

Pierre CHEVALIER, Adjoint à l'Administrateur délégué de la Société Française de Matériel Agricole et Industriel à Vierzon (Cher).

Léon CORBLET, Armateur, 25, faubourg Saint-Honoré, Paris.

Th. L. CORBY, Négociant (Fourrures), 17, rue de l'Ancienne-Comédie, Paris.

François DOLEŻAL, Vice-Ministre de l'Industrie et du Commerce de Pologne, Varsovie.

DUBOS FRÈRES et Cie, Négociants en vins et spiritueux, 24, quai des Chartrons, à Bordeaux.

DUNOD, Éditeur, 92, rue Bonaparte, Paris.

DUPEYRAT, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Économique, 23, avenue de Messine, Paris.

Jean DYBOWSKI, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique, 4, rue de Fontenay, Nogent-sur-Marne (Seine).

L'administrateur-délégué de la filature de laine peignée ENGEL, Mulhouse (Haut-Rhin).

Alexandre EPSTEIN, Administrateur de la Banque de l'Union de Varsovie, 4, rue Édouard-VII, Paris.

Sigismond ERNST, Industriel, 14, rue du Rocher, Paris.

DE FALLOIS, Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'Appel, 69, rue de Grenelle, Paris.

Pierre FAMEL, Industriel, 1, rue de Berri, Paris.

Étienne FOGÈRE, Président de l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole de Lyon et de la région, 10, rue des Marronniers, Lyon.

Maurice FRINGS et Cie, Manufacture Parisienne des Cotons L. V. et M. F. A., 131, rue Saint-Denis, Paris.

Millo FRÖHLICH, Ingénieur Chimiste, Fabrique de Couleurs et Produits Chimiques, 35, boulevard de Plombières à Marseille.

- MM. **André GIVELET**, Maisons de vins de Champagne de Saint-Marceaux et Cie, 50-54, rue de Sillery, Reims.
- Boleslas GODEK**, Ingénieur, 86, rue de la Fédération, Paris.
- Severin GOLDBERG**, Comptoir Franco-Polonais, Bureau d'Etudes, 10, rue Edouard-VII, Paris.
- A. GUILHOU**, frère aîné, Négociant-Propriétaire (vins), 90, cours des Chartrons, à Bordeaux.
- K. HACIA**, Directeur-Général de la « Bank Handlowy w Poznaniu Tow. Akc. » (Banque de Commerce à Poznań), 8, Plac Wolności, Poznań.
- Charles de HALPERT**, Attaché à l'Ambassade de Pologne, 7, rond-point des Champs Elysées Paris.
- Hartwig KANTOROWICZ**, Nast. Tow. Akc., Fabrique de liqueurs, 6, Grochowe Łąki, Poznan.
- Alfred HIRSCH**, Vice-Président du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, 122, avenue des Champs-Elysées, Paris.
- le Directeur des ÉTABLISSEMENTS HUTCHINSON (Compagnie Nationale du Caoutchouc), 124, avenue des Champs-Elysées et 2, rue Balzac, Paris.
- JAPY FRÈRES**, Manufacturiers-Constructeurs, à Beaucourt, territoire de Belfort (Maison de Paris : 7, rue du Château-d'Eau).
- le Capitaine de Vaisseau **Ladislav JERZYKOWICZ**, 5, rue Balzac, Paris.
- Adrien JONAS**, Industriel, 91, rue de Longchamp, Paris.
- le Directeur de la Société Anonyme des Transports **JONEMANN**, 24, rue d'Enghien, Paris.
- Roger KAEPPELIN**, Industriel et Importateur (produits textiles), 8 Ks. Skorupki, Varsovie.
- Edmond KALETA**, docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel de Lwow, 8, rue Pierre-Haret, Paris
- D. de KERSABIEC**, Consul de Pologne, 7, allées de Chartres, Bordeaux.
- Alexandre KOCH**, Négociant, 5, place Napoléon, Varsovie.
- Léon KORYTKO**, Commission, Exportation, Importation, 45, rue de Trévise, Paris.
- Casimir KORZENIECKI**, 9, rue Boudreau, Paris.
- Alexandre KRAWCZYNSKI**, directeur de la succursale parisienne de la librairie **GEBETHNER ET WOLFF**, 123, boulevard St-Germain, Paris.
- Pierre LACOURBAT**, teinturier en pelletteries, 6, rue Pascal, Villeurbanne (Rhône).
- L. LAMOTHE**, Laines, Cuirs et Peaux, à Mazamet (Tarn).
- Max LANDAU**, importation et exportation d'œufs, 11, rue des Halles, Paris.
- Georges LASOCKI**, Consul général de Pologne, 43, rue Théophile-Gautier, Paris.
- LECARON FILS** (Parfumerie Gellé frères), 6, avenue de l'Opéra, Paris. (Représentant exclusif pour la Pologne : **M. PAUL SIMON**, 14, rue Foksal à Varsovie).
- Georges LEHOUCQ**, Négociant en bois, 37, boulevard de Beauraipaire, Roubaix (Nord).
- Docteur Maurice LEPRINCE**, Produits Pharmaceutiques spécialisés, 62, rue de la Tour, Paris.
- Joseph LIKIER**, soieries, 20, rue Chauchat, Paris.
- Comte LUBIENSKI**, Membre du Sénat polonais, Varsovie.
- Marcel MICHELIN**, Industriel (pneus d'automobile), à Clermont-Ferrand.
- Lucien MIZGIER**, Industriel, fabricant de soieries, vice-président de l'Association Franco-Polonaise de Lyon et du Sud-Est, 27, rue Royale, Lyon.
- Eugène MOTTE**, Industriel-Manufacturier, 38, rue des Longues-Haies, Roubaix.
- Alexis MUZET**, Président du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie, 3, rue des Pyramides, Paris.
- Omer NEVEUX**, éditeur, Poznań.
- Comte Miecislav ORLOWSKI**, attaché à l'Ambassade de Pologne, 22, av. Emile-Deschanel, Paris.
- Comte Léopold d'ORSETTI**, Docteur en Droit, 29, rue Daru, Paris.
- Stanislas PIESTRAK**, Ingénieur, 156, boulevard Malesherbes, Paris.
- le Directeur de la Parfumerie **Ed. PINAUD**, 18, place Vendôme, Paris.
- L^{se} POMMERY FILS** (Champagne Pommery et Greno), Reims.
- Edouard QUELLENNEC**, Ingénieur, Administrateur de la Société Française et Italienne des Houillères de Dombrowa, 11, rue de Bellechasse, Paris.
- Marius QUITE**, Industriel (manufacture et orfèvrerie de poche et de toilette), 27, rue du Chemin-Vert, Paris. (Représentant pour la Pologne : **M. Paul SIMON**, 14, rue Foksal, Varsovie.)
- Louis RENAULT**, Constructeur d'Automobiles, 8 et 10, avenue Emile-Zola, Billancourt.
- Victor-François RENIER**, Propriétaire de l'Hôtel Taranne, 153, boulevard Saint-Germain, Paris.

- N.M. Louis RÖDERER (L. Olry RÖDERER, petit-fils, successeur), vins de Champagne, 13, boulevard Lundy, Reims.**
- Henri ROTSTADT, représentant de commerce, 128, boulevard du Montparnasse, Paris.**
- Arsène ROZÉE, Consul de Pologne, 8, rue Empereur-Vespasien, Alger.**
- SCHUREN, LAUTH et Cie, Impressions sur tissus, à Thann (Haut-Rhin).**
- LADISLAS SEKUTOWICZ, Ingénieur E. P. C. Directeur des Services Techniques de l'Omnium Lyonnais, 20, rue d'Athènes, Paris.**
- Paul SIMON, Importation, 14, rue Foksal, Varsovie.**
- le Directeur de la SOCIÉTÉ ANONYME DE LA DISTILLERIE SIMON AINZ, fabrique de liqueurs, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).**
- le Président de la SOCIÉTÉ ANONYME DE L'INDUSTRIE TEXTILE, 76, rue de la Victoire, Paris.**
- le Directeur de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER, 59, rue Saint-Lazare, Paris.**
- Ludwik SPIESS i SYN, soc. an., produits chimiques, 16, rue Danilowiczowska, Varsovie.**
- Ladislas SRZEDNICKI, Ingénieur, 12, rue du Chalet, à Boulogne-sur-Seine.**
- Alfred STIMPOWSKI, 4, rue Edouard-Larue, Le Havre.**
- le Président du SYNDICAT DES IMPORTATEURS DE BOIS DU NORD EN FRANCE, 6, rue Baudin, Paris.**
- Pierre TAMBUTÉ, confections pour dames, fillettes et babys, 58, rue de la Glacière et 5, rue de Palestro, Paris.**
- TEPLANSKI, Administrateur-délégué de la Compagnie française de l'Est Européen, 15 bis, rue de Marignan, Paris.**
- Paul TESTARD, Ingénieur, 46, rue de Londres, Paris.**
- Albert THIMAN, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce, 22, rue de l'Yvette, Paris.**
- Albert TROULLIER, Président du Tribunal de Commerce de la Seine, Président de la Société de Législation Comparée, 2, square Alboni, Paris.**
- Edmond TYBERGHEIN, Commissionnaire en marchandises, 42, rue Vignon, Paris.**
- Comte Etienne TYSKIEWICZ, 6, avenue Constant-Coquelin, Paris.**
- Colonel VACHOUX, 13, quai George V, Le Havre.**
- Alfred WALLACH, Industriel (impressions sur tissus) à Mulhouse (Maison de Paris : 6, faubourg Montmartre, entrée : 1, cité Bergère.**
- Mathieu WALLENBORN, importateur de produits agricoles de Pologne, 23, rue de Moiseheim, Strasbourg.**
- A. WASSER-TROM-LEROUX, commissionnaire, 11, rue Martel, Paris.**
- Docteur Cyprien DE WEGLENSKI, 5, villa de la Tour, Paris.**
- Alphonse WEIL ET FRÈRES, Négociants, 2 bis, avenue des Gobelins, Paris.**
- Antoine WHE, B. P. F., 156, Port-Sald (Egypte).**
- Marc ZWIERLYNSKI (Usine d'effilochage; bourres, tontisses et déchets de laine; clasage de draps neufs), 25, rue Jules-Vallès, Saint-Ouen (Seine).**

FABRIQUE DE MEUBLES D'ART — GENRES ANCIENS
SPÉCIALITÉ DE PETITS MEUBLES

MALACHOWSKI

45-47, RUE DE REUILLY, 45-47

MÉTRO : REUILLY

PARIS (XII^e)

ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. ARISTIDE BRIAND, ALFRED CHLAPOWSKI, GEORGES CLEMENCEAU, IGNACE PADE-REWSKI, RAYMOND POINCARÉ, le Général WEYGAND, le Comte MAURICE ZAMOYSKI.

COMITÉ D'HONNEUR

MM. PAUL APPELL, de l'Institut, Recteur de l'Université de Paris; le Général ARCHINARD; AUSCHER, Vice-Président du Touring-Club; LOUIS BARTHO, de l'Académie Française; Mgr BAUDRILLART, Recteur de l'Institut Catholique, Evêque d'Himéria; ANDRÉ BENAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas; E.-A. BOURDELLE, Sculpteur; JULES CAMBON; Ambassadeur de France; le Général DE CASTELNAU; FERNAND CHAPSAL, Sénateur; CLÉMENTEL, ancien Ministre; le Président du Conseil Municipal de la Ville de Paris; CHARLES CHAUMET; ancien Ministre, Président de la Ligue Maritime Française; FERNAND DAVID, Sénateur, ancien Ministre, Président de l'Office National de Tourisme; ROMAN DMOWSKI; PAUL DOUMER, ancien Ministre; FRANKLIN-BOUILLON, ancien Ministre; le Général GOURAUD; STANISLAS GRABSKI, ancien Ministre; le Général HALLER; A. KLOBUKOWSKI, Ministre de France; LUCIEN KLOTZ, ancien Ministre; PAUL LABBÉ, Secrétaire Général de l'Alliance Française; LAFFERRE, ancien Ministre; GEORGES LEYGUES, ancien Président du Conseil; LOUIS LOUCHEUR, ancien Ministre; PIERRE DE MARGERIE, Ambassadeur de France; ALFRED MASCURAUD, Sénateur; LADISLAS MICKIEWICZ; PAUL PAINLEVÉ, ancien Président du Conseil; STANISLAS PATEK, Ministre de Pologne; ERAZM PILTZ, Ministre de Pologne; Prince ANDRÉ PONIATOWSKI; CHARLES RICHEL, de l'Institut; Professeur ROGER, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris; ROSNY Aîné; ERNEST ROUME, ancien Gouverneur Général des Colonies; ANDRÉ TARDIEU, ancien Ministre; ALBERT THOMAS, ancien Ministre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. JOSEPH NOULENS, Ambassadeur de France.

Vice-Présidents : MM. MAURICE LEWANDOWSKI; LOUIS MARIN, Député; ALBERT TIRMAN, Conseiller d'État.

Secrétaire-Général : M. ANDRÉ MÈNABRÉA.

Trésorier : M. ALEXANDRE MERLOT, Directeur de *La Pologne*; directeur de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris.

Membres : MM. AU, Directeur de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives de Pologne; GEORGES BIENAIMÉ, Homme de Lettres; GEORGES BLONDEL, Professeur à l'École des Sciences Politiques et à l'École des Hautes-Études Commerciales; BORNSTEIN, Administrateur de la Société des Établissements Tencé; ÉMILE BOURGEOIS, Membre de l'Institut; BUDZINSKI, Directeur de l'École Polonaise; CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne; Comte CORNUDET, Député; Marquis DE DAMPIERRE; FRANÇOIS DOLEZAL, Conseiller Commercial de l'Ambassade de Pologne à Paris; JEAN DYBOWSKI, Professeur à l'Institut National Agronomique; ÉTIENNE FOURNOL, Secrétaire Général du Comité d'Action Parlementaire à l'Étranger; PAUL GAULTIER, Secrétaire Général de l'Union Française, Directeur de la *Revue Bleue* et de la *Revue Scientifique*; HENRI GRAPPIN, Professeur à l'École des Langues Orientales; GEORGES LACOUR-GAYET, Membre de l'Institut; GEORGES LASOCKI, Consul général de Pologne à Paris; MARIUS-ARY LEBLOND, Hommes de Lettres; RENÉ MOULIN; HENRI MOYSSET, Homme de Lettres; RENÉ PINON, Homme de Lettres; MARCEL PLAISANT, Député; Comte PONINSKI, premier Secrétaire de l'Ambassade de Pologne à Paris; Général RAYNAL; AUGUSTIN REY; SMOLSKI, Chef du Bureau des Traductions au Ministère des Affaires Étrangères; SOSNOWSKI, Ingénieur, Conseiller du Commerce Extérieur de la France; FORTUNAT STROWSKI, Professeur à la Sorbonne; le Comte ALEXANDRE SZEMBEK, Conseiller de l'Ambassade de Pologne à Paris; Baron GUSTAVE TAUBE; P.-G. WEST, Chargé de Missions Financières; CASIMIR WOZNICKI, Secrétaire d'Ambassade; ZYGMUNT B. ZALESKI, Homme de Lettres.

CORRESPONDANTS

MM. JOACHIM BARTOSZEWICZ, Sénateur; JEAN CZEKANOWSKI, Professeur à l'Université de Lwów; S. KOZICKI, Député; EUGÈNE ROMER, Professeur à la Faculté des Lettres de Lwów; Comte JEAN ZOLTOWSKI; Docteur GAUTHIER; ANTOINE GORSKI; GEORGES KURNATOWSKI, Secrétaire Général de l'Association Polono-Française de Varsovie; JEAN ROZWADOWSKI; THADÉE DE ROMER, Conseiller de Légation au Ministère des Affaires Étrangères de Pologne; PAUL CAZIN, Homme de Lettres; EDOUARD GANCHE, Président de la Société Frédéric Chopin; STANISLAS SZPOTANSKI; JOSEPH WIELOWIEYSKI, Ministre de Pologne à Bucarest.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

5, RUE GODOT-DE-MAUROY — PARIS (9^e) — Tél. : Louvre 11-86

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. J. NOULENS, Ambassadeur de France, Président de la Banque Franco-Polonaise.

Vice-Présidents : MM. ANDRÉ BÉNAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; Prince PONIATOWSKI ; A. DE SAINT-SAUVEUR, délégué de MM. SCHNEIDER et C^{ie} ; ALBERT TIRMAN, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Membres : MM. AMIC, Sénateur, Président du Comité Français des Expositions ; CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne et à l'Ecole des Hautes-Etudes Commerciales, Directeur de l'Institut de Chimie appliquée ; St. CZERKIEWICZ, Conseiller Commercial à l'Ambassade de Pologne ; Commandant J.-R. DENIS, Secrétaire général de la Maison Worms et C^{ie} ; LÉON DOUARCHE, délégué de l'Office National du Commerce extérieur de la France ; JEAN DYBOWSKI, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique ; CHARLES GEORGES-PICOT, Vice-Président de la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial ; BOGUSLAW HERSE, Président de la Chambre de Commerce Polono-Française de Varsovie ; ALFRED HIRSCH, Vice-Président du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture ; HUET, Administrateur délégué des Forges et Acieries de Huta-Bankowa ; LÉON KORYTKO, ancien élève diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, négociant ; GEORGES LASOCKI, Consul Général de Pologne à Paris ; Comte LÉON LUBIENSKI, Sénateur, Attaché Honoraire à l'Ambassade de Pologne à Paris, Vice-Président de la Société Agricole de la région de Minsk ; EUGÈNE MOTTE, Industriel ; Madame I. PAQUIN, présidente honoraire de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne ; MM. STANISLAS PIESTRAK, Ingénieur ; GEORGES POLLET, Président du Comité Français des Pétroles en Pologne ; EDOUARD QUELLENNEC, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Administrateur de la Compagnie du Canal de Suez, Administrateur de la Société Franco-italienne des Houillères de Dombrowa ; SIMON, Ingénieur en chef des Mines, Administrateur-délégué de la Société Fermière des Mines fiscales de l'Etat Polonais en Haute-Silésie ; CASIMIR SOSNOWSKI, Directeur de la Société de Laval, délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France ; EDMOND SPITZER, directeur général de la Banque Franco-Polonaise

Directeur : M. ALEXANDRE MERLOT.

CORRESPONDANTS

En Pologne : CHAMBRE DE COMMERCE POLONO-FRANÇAISE à Varsovie.

En Algérie : M. ARSÈNE ROZÉE, Consul de Pologne à Alger.

A Lyon : ASSOCIATION FRANCO-POLONAISE DE LYON ET DU SUD-EST.